



Régime québécois de l'assurance parentale (RQAP)

## **Sondage auprès de travailleuses et de travailleurs autonomes ayant eu recours au régime**

Rapport réalisé à la demande du

*Conseil de gestion  
de l'assurance  
parentale*

Québec 

Mars 2011

**Régime québécois de l'assurance  
parentale (RQAP)**  
**Sondage auprès de travailleuses et de  
travailleurs autonomes ayant eu recours au régime**

**Rapport réalisé pour le compte du**  
**Conseil de gestion de l'assurance parentale**  
et du  
**Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

**Par :**



Mars 2011

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b><i>Faits saillants</i></b> .....	<b>1</b>
<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>3</b>
<b>1 <i>Les aspects méthodologiques</i></b> .....	<b>5</b>
1.1 Population cible .....	5
1.2 Échantillonnage .....	5
1.3 Questionnaire .....	5
1.4 Prétest .....	5
1.5 Collecte des données .....	6
1.6 Taux de réponse .....	6
1.7 Précision statistique .....	7
<b>2 <i>Le portrait des travailleuses et des travailleurs autonomes</i></b> .....	<b>9</b>
<b>3 <i>Le recours au RQAP</i></b> .....	<b>15</b>
3.1 Le choix du régime .....	15
3.2 L'utilisation des semaines de maternité .....	20
3.3 L'utilisation des semaines de paternité .....	22
3.4 L'utilisation des semaines de prestations parentales .....	27
3.5 Les activités professionnelles .....	36
3.6 Les perceptions du régime .....	45

### Annexe 1 : Consigne et questionnaire

## LISTE DES TABLEAUX

	Page
<i>Tableau 1</i> <i>Distribution des appels téléphoniques</i> .....	6
<i>Tableau 2</i> <i>Rapport de terrain</i> .....	7
<i>Tableau 3</i> <i>Précision statistique</i> .....	8
<i>Tableau 4</i> <i>Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon diverses caractéristiques sociodémographiques</i> .....	14

## LISTE DES GRAPHIQUES

	Page
Graphique 1	Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon le régime choisi ..... 16
Graphique 2	Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon les raisons d'avoir choisi le régime de base..... 17
Graphique 3	Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon les raisons d'avoir choisi le régime particulier ..... 19
Graphique 4	Répartition des travailleuses autonomes selon qu'elles ont utilisé ou non toutes les semaines de leur congé de maternité..... 20
Graphique 5	Répartition des travailleuses autonomes selon les raisons de ne pas avoir pris le congé de maternité en totalité..... 21
Graphique 6	Répartition des travailleuses autonomes selon que le nombre de semaines de congé de maternité était suffisant ou non..... 21
Graphique 7	Répartition des travailleurs autonomes selon qu'ils ont utilisé ou non toutes les semaines de leur congé de paternité..... 22
Graphique 8	Répartition des travailleurs autonomes selon que le nombre de semaines de congé de paternité était suffisant ou non..... 23
Graphique 9	Répartition des travailleurs autonomes selon qu'ils ont ou non utilisé leurs semaines de congé de façon consécutive..... 24
Graphique 10	Répartition des travailleurs autonomes selon les raisons d'avoir pris leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive ..... 25
Graphique 11	Répartition des travailleurs autonomes selon les raisons de ne pas avoir pris leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive ..... 26
Graphique 12	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leur utilisation du régime parental..... 27
Graphique 13	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon que le nombre de semaines de congé parental était suffisant ou non ..... 29
Graphique 14	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon qu'ils ont ou non utilisé leurs semaines de congé parental de façon consécutive..... 30
Graphique 15	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons d'avoir pris leurs semaines de congé parental de façon consécutive..... 31
Graphique 16	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons de ne pas avoir pris leurs semaines de congé parental de façon consécutive..... 32
Graphique 17	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons de ne pas avoir pris leur congé parental en totalité ..... 33
Graphique 18	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon que leur conjoint(e) a pris ou non un congé parental ..... 34
Graphique 19	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons expliquant que le ou la conjoint(e) n'a pas pris un congé parental..... 35
Graphique 20	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le maintien ou non des activités professionnelles pendant leur congé ..... 36

## LISTE DES GRAPHIQUES

(suite)

	Page
Graphique 21	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon la fréquence de leurs activités professionnelles pendant leur congé ..... 37
Graphique 22	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs raisons d'avoir maintenu des activités professionnelles pendant leur congé..... 38
Graphique 23	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon qu'ils/elles ont vécu ou non des difficultés professionnelles en raison de leur congé ..... 39
Graphique 24	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les difficultés professionnelles vécues..... 40
Graphique 25	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs façons de surmonter les difficultés professionnelles vécues ..... 42
Graphique 26	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon la reprise ou non de leurs activités de travail autonome au moment de l'entrevue ..... 43
Graphique 27	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon la prévision ou non de reprendre leurs activités de travail autonome prochainement..... 44
Graphique 28	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs raisons de la non-reprise de leurs activités de travail autonome ..... 45
Graphique 29	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les avantages qu'ils/elles attribuent au RQAP ..... 46
Graphique 30	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les inconvénients qu'ils/elles attribuent au RQAP ..... 49
Graphique 31	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le degré d'influence qu'ils/elles accordent à l'existence du RQAP dans leur décision d'avoir un enfant ..... 51
Graphique 32	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons pour lesquelles le RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant ..... 53
Graphique 33	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons pour lesquelles le RQAP a eu un peu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant ..... 54
Graphique 34	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons pour lesquelles le RQAP a eu beaucoup d'influence dans leur décision d'avoir un enfant..... 55
Graphique 35	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leur prévision d'avoir d'autres enfants..... 56
Graphique 36	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le degré d'influence qu'ils/elles accordent à l'existence du RQAP dans leur décision d'avoir d'autres enfants..... 57
Graphique 37	Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs suggestions afin que le régime réponde mieux à leurs besoins ..... 58

# Faits saillants

---

- ✓ La population cible regroupe des travailleuses et des travailleurs autonomes ayant commencé à recevoir des prestations du régime québécois d'assurance parentale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2009. Au total, 875 travailleuses et travailleurs autonomes ont été interrogés(es) entre le 13 septembre et le 23 novembre 2010.

## Choix du régime

- ✓ Plus de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes a choisi un régime de base (54,2 %), les autres ayant choisi un régime particulier (45,8 %).
- ✓ Les personnes ayant opté pour le régime de base l'ont généralement fait en raison de la durée plus longue des congés (75,2 %) alors que celles ayant choisi le régime particulier justifient cette décision par les montants plus élevés des prestations (45,0 %) ou par la nécessité de retourner rapidement au travail (45,9 %).

## Congé de maternité

- ✓ Neuf travailleuses autonomes sur dix (90,4 %) ont utilisé toutes les semaines qu'elles pouvaient recevoir. Parmi les 9,6 % de travailleuses autonomes n'ayant pas utilisé toutes leurs semaines de congé de maternité, plus de la moitié (55,7 %) expliquent ce choix par le fait de devoir retourner travailler ou de reprendre leurs activités.
- ✓ Parmi celles ayant utilisé toutes leurs semaines de congé de maternité, près des trois quarts (72,3 %) ont jugé que le nombre de semaines de congé est suffisant.

## Congé de paternité

- ✓ Plus de neuf travailleurs autonomes sur dix (92,6 %) ont utilisé toutes les semaines qu'ils pouvaient recevoir. La principale raison mentionnée par les 7,4 % de travailleurs autonomes n'ayant pas utilisé toutes leurs semaines de congé de paternité pour expliquer cette situation est qu'ils devaient retourner travailler ou reprendre leurs activités.
- ✓ Parmi les travailleurs autonomes ayant utilisé toutes leurs semaines de congé de paternité, sept sur dix (69,6 %) ont jugé le nombre de semaines de congé suffisant.
- ✓ Un peu plus des deux tiers (67,9 %) des travailleurs autonomes ont utilisé leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive. Les principales raisons évoquées par les travailleurs autonomes pour la prise consécutive de leurs semaines de congé sont de vouloir demeurer avec leur enfant (23,2 %) et d'aider leur conjointe (22,0 %). À l'inverse, la prise non consécutive des semaines de congé de paternité est plus souvent reliée à l'impossibilité de s'absenter du travail pour une longue période (54,7 %).

## Congé parental

- ✓ Un peu plus de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes ont utilisé leur congé parental en totalité (51,3 %), plus du quart (27,6 %) l'ont utilisé en partie et 21,2 % ne l'ont pas du tout utilisé.

- ✓ Parmi les travailleuses et travailleurs autonomes qui ont pris ce congé en totalité, 71,1 % ont jugé que le nombre de semaines du congé parental a été suffisant.
- ✓ Parmi les travailleuses et travailleurs autonomes qui ont pris un congé parental, 82,9 % ont utilisé ces semaines consécutivement.
- ✓ L'utilisation consécutive des semaines de congé parental s'explique principalement par le désir de passer le plus de temps possible avec le bébé (44,7 %) et le fait que cela convenait mieux ou que c'était plus facile (40,1 %).
- ✓ En ce qui a trait à la prise non consécutive des semaines de congé parental, elle est plus souvent reliée à la nécessité de retourner au travail (37,7 %) ou à des raisons professionnelles (29,5 %).
- ✓ Plus des trois quarts des travailleuses et travailleurs autonomes (77,5 %) n'ayant pas utilisé le congé parental en totalité expliquent ce choix par le fait d'avoir partagé ce congé avec leur conjoint(e).
- ✓ Lorsque l'on pose directement la question aux personnes n'ayant pas mentionné le partage avec le conjoint, ou la conjointe, on note que dans 72,5 % des cas, le ou la conjoint(e) a pris un congé parental. Ceci porte à 93,4 % la proportion de conjoints, ou conjointes, qui utilisent le congé parental lorsque la travailleuse ou le travailleur autonome n'utilise pas la totalité du congé.

### Les activités professionnelles

- ✓ Une majorité de travailleuses et travailleurs autonomes n'a pas maintenu d'activités professionnelles pendant son congé (81,8 %).
- ✓ Les principales raisons citées par les travailleuses et travailleurs autonomes afin d'expliquer le fait d'avoir maintenu des activités professionnelles pendant leur congé sont : éviter la perte d'un client (38,4 %) et/ou d'un contrat (ou son obtention) (23,5 %).
- ✓ Un peu plus de deux travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (22,0 %) affirment avoir vécu des difficultés professionnelles en raison de leur congé. La principale difficulté vécue s'avère la baisse ou la perte de clientèle, de ventes ou de contrats (52,6 %). Plus du tiers des travailleuses et travailleurs autonomes (34,1 %) affirme avoir surmonté les difficultés professionnelles en effectuant plus d'heures lors du retour au travail ou par un retour au travail plus tôt que prévu.
- ✓ Au moment de l'entrevue, huit travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (79,4 %) avaient repris leurs activités de travail autonome. Parmi les autres (20,6 %), plus du tiers (36,9 %) prévoit le faire prochainement.

### Les perceptions du régime

- ✓ Les principaux avantages du régime selon les travailleuses et travailleurs autonomes sont reliés au montant des prestations (33,2 %), à la durée du congé (24,4 %), à la possibilité de demeurer avec l'enfant (20,8 %) et à la possibilité d'un congé de paternité (17,7 %).
- ✓ Quant aux principaux inconvénients du régime, on nomme : le montant des prestations (17,3 %), la durée du congé (11,2 %) et la méthode de calcul des prestations qui s'avère désavantageuse (9,1 %).
- ✓ Pour 58,9 % des travailleuses et travailleurs autonomes, l'existence du RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant.
- ✓ Près de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes (48,0 %) prévoit avoir d'autres enfants et 39,3 % d'entre eux croient que l'existence du RQAP n'aura pas d'influence dans leur décision d'avoir d'autres enfants.
- ✓ Afin que le régime réponde mieux aux besoins des travailleuses et travailleurs autonomes, ces derniers proposent principalement l'augmentation du montant ou du pourcentage des prestations ainsi que du plafond salarial (22,6 %), l'augmentation de la durée des prestations (16,9 %) et l'amélioration de la grille de calcul (15,2 %).

# Introduction

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi. Toutes les travailleuses et tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption ont droit aux prestations du RQAP.

Le régime québécois d'assurance parentale présente des nouveautés comparativement au régime fédéral d'assurance-emploi. D'une part, les travailleuses et travailleurs autonomes sont couverts par le RQAP alors que ces personnes ne pouvaient bénéficier d'un congé parental sous le régime fédéral d'assurance-emploi. Le RQAP permet aussi aux parents de morceler leurs congés, et aux pères de bénéficier d'un congé qui leur est réservé.

L'étude vise à mieux comprendre les conditions entourant le recours au RQAP par les travailleuses et les travailleurs autonomes. Plus spécifiquement, les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Étudier les facteurs influençant la participation au RQAP des travailleuses et des travailleurs autonomes;
- Connaître les difficultés rencontrées par les travailleuses et les travailleurs autonomes lors de la prise de congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption;
- Étudier l'influence des difficultés rencontrées sur la décision de retourner ou non sur le marché du travail.



Le présent rapport se divise en trois chapitres comme suit :

1. Les aspects méthodologiques;
2. Le portrait des travailleuses et des travailleurs autonomes;
3. Le recours au RQAP.

Finalement, le lecteur trouvera le questionnaire ayant servi à la collecte des données en annexe. Mentionnons aussi que tous les tableaux statistiques qui ont servi aux analyses de cette étude sont disponibles sous pli séparé.

# 1 Les aspects méthodologiques

---

Dans cette section, nous présentons les principaux paramètres méthodologiques qui ont servi à l'élaboration du sondage.

## 1.1 Population cible

La population cible regroupe des travailleuses et des travailleurs autonomes ayant commencé à recevoir des prestations du régime québécois d'assurance parentale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2009.

## 1.2 Échantillonnage

Toutes les opérations d'échantillonnage étaient sous la responsabilité du requérant.

## 1.3 Questionnaire

Le questionnaire, de même que la consigne, utilisés pour cette étude sont présentés en annexe 1. Le questionnaire a été fourni par le requérant.

## 1.4 Prétest

Le prétest a eu lieu le 13 septembre 2010 en présence d'un représentant du Ministère. À la suite de ce prétest, des modifications mineures ont été apportées au questionnaire. Les 38 entrevues complétées lors du prétest ont été intégrées au fichier final d'analyse.

## 1.5 Collecte des données

L'ensemble de la collecte des données s'est échelonné entre le 13 septembre et le 23 octobre 2010. Toutes les opérations de collecte ont été réalisées à partir de notre central téléphonique à Montréal. Le tableau 1 présente la distribution des appels téléphoniques.

Tableau 1  
Distribution des appels téléphoniques

	N	%
Semaine du 13 septembre 2010	278	31,8 %
Semaine du 20 septembre 2010	136	15,5 %
Semaine du 27 septembre 2010	251	28,7 %
Semaine du 4 octobre 2010	123	14,1 %
Semaine du 11 octobre 2010	59	6,7 %
Semaine du 18 octobre 2010	28	3,2 %
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>100 %</b>

Le temps moyen de passation du questionnaire a été de neuf minutes.

## 1.6 Taux de réponse

Au total, 875 personnes ont complété l'entrevue téléphonique, soit 62,8 % de l'échantillon transmis par le requérant. Diverses méthodes peuvent être utilisées afin de calculer un taux de réponse. Nous utilisons comme base de référence pour nos calculs, la méthode de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing<sup>1</sup>. Le taux de réponse est de 71,0 %.

Les données du sondage ont été pondérées en tenant compte de l'âge, du sexe, de la langue d'usage, de la région administrative et du type de régime (de base ou particulier) afin d'assurer la meilleure représentativité possible des résultats.

<sup>1</sup> Pour plus d'information, se référer au site suivant : <http://www.mria-arim.ca/STANDARDS/Response.asp>

Tableau 2  
Rapport de terrain

Disposition finale	Nombre de numéros	Totaux	Nombre d'appels	Nombre d'appels par numéro
<b>A Numéros invalides</b>		<b>87</b>	318	3,7
▪ Discontinué	71		155	2,2
▪ Télécopieurs	10		122	12,2
▪ Non résidentiels	4		25	6,2
▪ Numéros doubles	2		16	8,0
<b>C Sans réponse, éligibilité inconnue</b>		<b>127</b>	3 456	27,2
▪ Non disponibles avant la fin du sondage	41		695	17,0
▪ Lignes occupées	1		41	41,0
▪ Pas de réponse	81		2 633	32,5
▪ Rendez-vous	4		87	21,8
<b>D Inéligibles</b>		<b>54</b>	212	3,9
▪ Non éligibles	15		57	3,8
▪ Personne de ce nom	27		108	4,0
▪ Problème de communication	12		47	3,9
<b>E Sans réponse, éligibles</b>		<b>253</b>	2 026	8,0
▪ Incomplets	3		29	9,7
▪ Refus répondant – 1 <sup>re</sup> instance	172		1 028	6,0
▪ Refus catégoriques	68		912	13,4
▪ Refus ménage – 1 <sup>re</sup> instance	10		57	5,7
<b>F Entrevues complétées</b>		<b>875</b>	5 282	6,0
▪ Complétées	875		5 282	6,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 396</b>	<b>1 396</b>	<b>11 294</b>	<b>8,1</b>
<b>Taux de réponse</b>				
Association de la recherche et de l'intelligence marketing			<b>71,0 %</b>	

## 1.7 Précision statistique

La marge d'erreur d'échantillonnage maximale<sup>2</sup> pour la taille de l'échantillon total (n = 875) est présentée au tableau 3 :

<sup>2</sup> Les paramètres pour calculer la précision statistique sont : un niveau de confiance à 95 % avec un effet de plan lié à la pondération de « 1,06 » et une population estimée aux fins de calcul de 3 485.

Tableau 3  
Précision statistique

Pourcentage mesuré	Marge d'erreur
5 % et 95 %	$\pm 1,2$ %
10 % et 90 %	$\pm 1,8$ %
15 % et 85 %	$\pm 2,1$ %
20 % et 80 %	$\pm 2,4$ %
25 % et 75 %	$\pm 2,6$ %
30 % et 70 %	$\pm 2,7$ %
35 % et 65 %	$\pm 2,8$ %
40 % et 60 %	$\pm 2,9$ %
45 % et 55 %	$\pm 2,9$ %
50 %	$\pm 3,0$ %

À titre d'exemple, au tableau 4, on constate qu'au niveau de notre échantillon, environ une personne sur trois (34,3 %) occupe un emploi salarié en plus d'exercer un travail autonome, d'où l'appellation de travailleuses et travailleurs mixtes. Si l'on désire extrapoler ce résultat à l'ensemble de la population, on doit y inclure une marge d'erreur. Ainsi, la marge d'erreur associée à un pourcentage de 35 % est de  $\pm 2,8$  % (tableau 3), ce qui nous permet de conclure que le pourcentage de travailleuses et de travailleurs mixtes dans la **population totale** se situe entre 31,5 % et 37,1 %.

Évidemment, lorsque les résultats présentés concernent un sous-ensemble de répondants, la marge d'erreur est plus élevée puisque basée sur un nombre moindre de personnes.

## 2 Le portrait des travailleuses et des travailleurs autonomes

---

Afin de brosser un portrait des répondants au sondage, nous décrivons dans ce chapitre leurs principales caractéristiques sociodémographiques. Ces données sont présentées au tableau 4, et ce, pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs autonomes, ainsi que selon le sexe et selon le type de travail<sup>3</sup>. Après avoir décrit chacune des variables présentées, nous relevons les différences significatives entre les femmes et les hommes et, par la suite, entre les travailleuses et travailleurs autonomes et les travailleuses et travailleurs mixtes. Tout au long du chapitre 3, ces variables ont servi aux analyses qui ont permis de dégager les différences statistiquement significatives qui y sont décrites. Enfin, ajoutons qu'en raison de la pondération (voir section 1,6), le portrait des répondants au sondage est de facto similaire à celui de la population totale en ce qui a trait aux variables sur lesquelles repose le calcul de la pondération, tels l'âge et le sexe.

Au total, on compte 59,3 % de femmes et 40,7 % d'hommes. Les deux tiers sont des travailleuses et travailleurs autonomes (65,7 %) et l'autre tiers est des travailleuses et travailleurs mixtes (34,3 %).

Près de quatre travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (38,2 %) sont âgées, ou âgés, de 30 à 34 ans, trois sur dix ont moins de 30 ans (30,4 %) ou 35 ans et plus (31,4 %).

Un premier tiers (35,2 %) cumule un revenu hebdomadaire moyen de moins de 350 \$, le deuxième tiers (31,2 %) gagne entre 351 \$ et 749 \$ et le troisième tiers (33,6 %) dispose de 750 \$ et plus.

---

<sup>3</sup> Cette variable différencie les travailleuses et travailleurs autonomes dont les revenus proviennent uniquement d'un travail autonome et ceux dont les revenus sont générés à la fois par un travail autonome et un emploi salarié (travailleurs mixtes).

Près de trois travailleuses et travailleurs autonomes sur dix bénéficient d'une scolarité de niveau secondaire ou moins (28,9 %) ou de niveau collégial (27,4 %) et un peu plus de deux sur dix sont soit bacheliers (23,2 %) ou détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat (20,4 %). Selon le recensement canadien de 2006<sup>4</sup>, environ une personne sur cinq (22 %) détient un baccalauréat (17 %) ou une maîtrise ou un doctorat (5 %) dans la population québécoise âgée de 25 à 54 ans. Selon des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2007 fournies par le requérant, environ 23 % des travailleuses et travailleurs autonomes du Québec détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat. Selon toute vraisemblance, les travailleuses et travailleurs autonomes ayant eu recours au RQAP au premier semestre de 2009 sont, globalement, plus scolarisés que les autres Québécois et Québécoises et, en particulier, que les travailleuses et travailleurs autonomes n'ayant pas eu recours au régime au premier semestre de 2009.

Les travailleuses et travailleurs autonomes ayant eu recours au RQAP exercent leur profession dans les secteurs suivants : vente et services (19,6 %), sciences sociales, enseignement et administration publique (17,8 %), santé (16,3 %), métiers, secteur primaire et transformation (15,6 %), arts, culture et loisirs (15,2 %) ainsi que la gestion (3,5 %), les affaires, la finance et l'administration (6,2 %) et les sciences naturelles et appliquées (5,8 %)<sup>5</sup>. Comparativement à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec âgés de 20 à 44 ans<sup>6</sup>, les personnes exerçant un emploi autonome qui ont eu recours au RQAP sont davantage présentes dans le secteur de la santé (16,3 % contre 6,8 %) et celui des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (17,8 % contre 11,9 %). En contrepartie, elles sont moins présentes en gestion (3,5 % contre 20,1 %). Les données du sondage ne permettent pas de statuer sur les facteurs pouvant expliquer cette situation, mais il est intéressant de noter que, selon l'EPA, les femmes occupent la majorité des emplois autonomes des secteurs de la santé (70 %) et des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (86 %) alors que les emplois autonomes en gestion sont principalement occupés par les hommes (72 %).

---

<sup>4</sup> Données provenant du site Internet de l'Institut de la Statistique du Québec  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/index.htm>

<sup>5</sup> Ces trois derniers secteurs d'activité ont par la suite été regroupés pour effectuer les analyses présentées au chapitre suivant.

<sup>6</sup> Données provenant de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2007.

Plus de quatre travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (43,4 %) ont à leur actif entre 2 et 5 ans d'expérience, 37,8 % bénéficient de 6 ans ou plus et 18,7 % de moins de 2 ans d'expérience. Une minorité (7,9 %) occupe un emploi saisonnier.

La quasi-totalité vit en couple (97,7 %). Le conjoint, ou la conjointe, occupe généralement un emploi salarié (70,1 %) alors que 21,2 % travaillent à leur compte et 8,7 % ne travaillent pas. Au moment de l'entrevue, 46,8 % des personnes interrogées ont un seul enfant, le tiers a deux enfants (33,8 %) et 19,5 %, trois enfants. Parmi les personnes ayant plus d'un enfant (n = 467), environ la moitié (51,2 %) a eu des enfants avant l'existence du régime. C'est donc dire qu'un peu plus du quart des 875 travailleuses et travailleurs autonomes (27,3 %) avaient eu un enfant avant l'existence du régime.

Durant leur congé du RQAP, près de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes (46,4 %) avait des collaborateurs qui ont pu prendre la relève en leur absence, 41,5 % avaient la possibilité de travailler à domicile.

En ce qui a trait aux différences significatives, on constate que comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à :

- ❖ Être âgées de moins de 30 ans (38,2 % contre 19,0 % pour les hommes).
- ❖ Avoir un revenu hebdomadaire moyen de moins de 350 \$ (40,5 % contre 27,5 % pour les hommes).
- ❖ Œuvrer dans les secteurs de la santé (20,2 % contre 10,6 % pour les hommes), des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (25,3 % contre 7,0 % pour les hommes) et de la vente et des services (22,6 % contre 15,3 % pour les hommes).
- ❖ Cumuler moins de deux ans d'expérience (21,5 % contre 14,6 % pour les hommes).
- ❖ Occuper un travail non saisonnier (94,6 % contre 88,5 % pour les hommes).
- ❖ Vivre seules (3,4 % contre 0,6 % pour les hommes).
- ❖ Avoir un conjoint occupant un emploi salarié (72,8 % contre 66,3 % pour les hommes).
- ❖ Avoir la possibilité de travailler à domicile (46,4 % contre 34,3 % pour les hommes).
- ❖ Avoir eu des enfants avant l'existence du RQAP (55,1 % contre 44,6 % pour les hommes).



De leurs côtés, les hommes se démarquent des femmes en étant proportionnellement plus nombreux à :

- ❖ Être âgés de 35 ans et plus (43,5 % contre 23,1 % pour les femmes).
- ❖ Avoir un revenu hebdomadaire moyen de 750 \$ ou plus (40,0 % contre 29,3 % pour les femmes).
- ❖ Avoir une scolarité de niveau secondaire ou moins (32,8 % contre 26,3 % pour les femmes).
- ❖ Œuvrer dans les secteurs de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées (19,9 % contre 12,5 % pour les femmes) ainsi que dans ceux des métiers, du secteur primaire et de la transformation (30,0 % contre 5,8 % pour les femmes).
- ❖ Occuper un travail saisonnier (11,5 % contre 5,4 % pour les femmes).
- ❖ Vivre en couple (99,4 % contre 96,6 % pour les femmes).
- ❖ Avoir une conjointe n'occupant pas d'emploi (15,8 % contre 3,6 % pour les femmes).
- ❖ Avoir un seul enfant au moment de l'entrevue (52,3 % contre 43,0 % pour les femmes).
- ❖ Ne pas avoir la possibilité de travailler à domicile (65,7 % contre 53,6 % pour les femmes).
- ❖ Ne pas avoir eu d'enfants avant l'existence du RQAP (55,4 % contre 44,9 % pour les femmes).

Environ le tiers (34,3 %) des travailleuses et travailleurs autonomes ayant eu recours au RQAP occupe aussi un emploi salarié (travailleuses et travailleurs mixtes<sup>7</sup>). Cette proportion est la même pour les femmes et les hommes. Comparativement à ces personnes, celles dont les revenus proviennent uniquement d'un travail autonome sont proportionnellement plus nombreuses à :

- ❖ Être âgées de 35 ans et plus (35,4 % contre 23,6 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Avoir un revenu hebdomadaire moyen de moins de 350 \$ (42,3 % contre 21,8 % pour les travailleurs(ses) mixtes).

---

<sup>7</sup> C'est-à-dire les travailleuses et travailleurs autonomes dont les revenus proviennent à la fois d'un travail autonome et d'un emploi salarié.

- ❖ Avoir une scolarité de niveau secondaire ou moins (32,1 % contre 23,0 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Œuvrer dans le secteur de la santé (19,4 % contre 10,3 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Cumuler 6 ans ou plus d'expérience (44,8 % contre 24,3 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Occuper un travail non saisonnier (93,8 % contre 89,0 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Avoir un(e) conjoint(e) travaillant à son compte (24,3 % contre 15,2 % pour les travailleurs(ses) mixtes).
- ❖ Ne pas avoir la possibilité de travailler à domicile (62,8 % contre 50,4 % pour les travailleurs(ses) mixtes).

À l'opposé, les travailleuses et travailleurs mixtes sont, toutes proportions gardées, plus nombreux à :

- ❖ Avoir moins de 30 ans (36,9 % contre 27,0 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Avoir un revenu hebdomadaire moyen de 750 \$ ou plus (41,5 % contre 29,5 % pour les travailleurs(ses) autonomes) et entre 351 \$ et 749 \$ (36,7 % contre 28,2 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Œuvrer dans les secteurs de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées (19,7 % contre 13,3 % pour les travailleurs(ses) autonomes) ainsi que celui des arts, de la culture et des loisirs (19,5 % contre 12,9 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Cumuler moins de deux ans d'expérience (35,2 % contre 10,2 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Effectuer un travail saisonnier (11,0 % contre 6,2 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Avoir un(e) conjoint(e) occupant un emploi salarié (78,0 % contre 66,0 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Avoir un seul enfant au moment de l'entrevue (52,3 % contre 43,9 % pour les travailleurs(ses) autonomes).
- ❖ Avoir la possibilité de travailler à domicile (49,6 % contre 37,2 % pour les travailleurs(ses) autonomes).

**Tableau 4**  
**Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon diverses**  
**caractéristiques sociodémographiques**

		Sexe		Travailleurs		
		Femmes	Hommes	Autonomes	Mixtes	Total
<b>Total Effectif</b>		<b>59,3 %</b>	<b>40,7 %</b>	<b>65,7 %</b>	<b>34,3 %</b>	<b>100 %</b>
		<b>565</b>	<b>310</b>	<b>573</b>	<b>302</b>	<b>875</b>
Âge	Moins de 30 ans	38,2 %	19,0 %	27,0 %	36,9 %	30,4 %
	30 à 34 ans	38,8 %	37,5 %	37,6 %	39,5 %	38,2 %
	35 ans et plus	23,1 %	43,5 %	35,4 %	23,6 %	31,4 %
Revenu hebdomadaire moyen	Moins de 350 \$	40,5 %	27,5 %	42,3 %	21,8 %	35,2 %
	351 \$ à 749 \$	30,2 %	32,6 %	28,2 %	36,7 %	31,2 %
	750 \$ ou plus	29,3 %	40,0 %	29,5 %	41,5 %	33,6 %
Scolarité	Secondaire ou moins	26,3 %	32,8 %	32,1 %	23,0 %	28,9 %
	Collégial	29,8 %	23,9 %	25,7 %	30,7 %	27,4 %
	Baccalauréat	21,6 %	25,6 %	21,3 %	26,8 %	23,2 %
	Maîtrise, doctorat	22,3 %	17,7 %	20,9 %	19,5 %	20,4 %
Secteur d'activité du/de la répondant(e)	Gestion	2,1 %	5,6 %	3,0 %	4,4 %	3,5 %
	Affaires, finances et administration	7,3 %	4,7 %	5,4 %	7,8 %	6,2 %
	Sciences naturelles et appliquées	3,1 %	9,8 %	4,9 %	7,7 %	5,8 %
	Secteur de la santé	20,2 %	10,6 %	19,4 %	10,3 %	16,3 %
	Sciences sociales, enseignement, administration publique	25,3 %	7,0 %	17,9 %	17,6 %	17,8 %
	Arts, culture, loisirs	13,8 %	17,2 %	12,9 %	19,5 %	15,2 %
	Vente et services	22,6 %	15,3 %	20,0 %	18,8 %	19,6 %
	Métiers, secteur primaire, transformation	5,8 %	30,0 %	16,5 %	14,0 %	15,6 %
Expérience	Moins de 2 ans	21,5 %	14,6 %	10,2 %	35,2 %	18,7 %
	Entre 2 et 5 ans	42,9 %	44,1 %	44,9 %	40,5 %	43,4 %
	6 ans ou plus	35,5 %	41,2 %	44,8 %	24,3 %	37,8 %
Travail saisonnier	Oui	5,4 %	11,5 %	6,2 %	11,0 %	7,9 %
	Non	94,6 %	88,5 %	93,8 %	89,0 %	92,1 %
Situation familiale	Seul	3,4 %	0,6 %	2,6 %	1,5 %	2,3 %
	En couple	96,6 %	99,4 %	97,4 %	98,5 %	97,7 %
Situation du/de la conjoint(e) <sup>8</sup>	Travaille à son compte	23,6 %	17,8 %	24,3 %	15,2 %	21,2 %
	Emploi salarié	72,8 %	66,3 %	66,0 %	78,0 %	70,1 %
	Ne travaille pas	3,6 %	15,8 %	9,7 %	6,8 %	8,7 %
Nombre d'enfants	Un enfant	43,0 %	52,3 %	43,9 %	52,3 %	46,8 %
	Deux enfants	35,7 %	31,0 %	35,9 %	29,7 %	33,8 %
	Trois enfants ou plus	21,3 %	16,7 %	20,2 %	18,0 %	19,5 %
Présence d'enfants avant le régime	Oui	31,3 %	21,4 %	29,5 %	23,0 %	27,3 %
	Non	68,7 %	78,6 %	70,5 %	77,0 %	72,7 %
Présence de collaborateurs durant le congé du RQAP	Oui	45,6 %	47,6 %	48,0 %	43,3 %	46,4 %
	Non	54,4 %	52,4 %	52,0 %	56,7 %	53,6 %
Possibilité de travailler à domicile	Oui	46,4 %	34,3 %	37,2 %	49,6 %	41,5 %
	Non	53,6 %	65,7 %	62,8 %	50,4 %	58,5 %
Travailleurs	Autonomes	65,8 %	65,4 %	-	-	65,7 %
	Mixtes	34,2 %	34,6 %	-	-	34,3 %

<sup>8</sup> Parmi les personnes en couple, n = 848.

## 3 Le recours au RQAP

---

Ce chapitre est consacré à toutes les questions reliées au recours au RQAP. Il se divise en six sections, soit le choix du régime, l'utilisation des semaines de maternité, de paternité et de prestations parentales, les activités professionnelles et les perceptions du régime.

Chaque résultat est tout d'abord illustré par un graphique, suivi du compte-rendu des différences significatives relevées à partir d'analyses statistiques<sup>9</sup> effectuées pour les divers sous-groupes décrits au chapitre précédent.

### 3.1 Le choix du régime

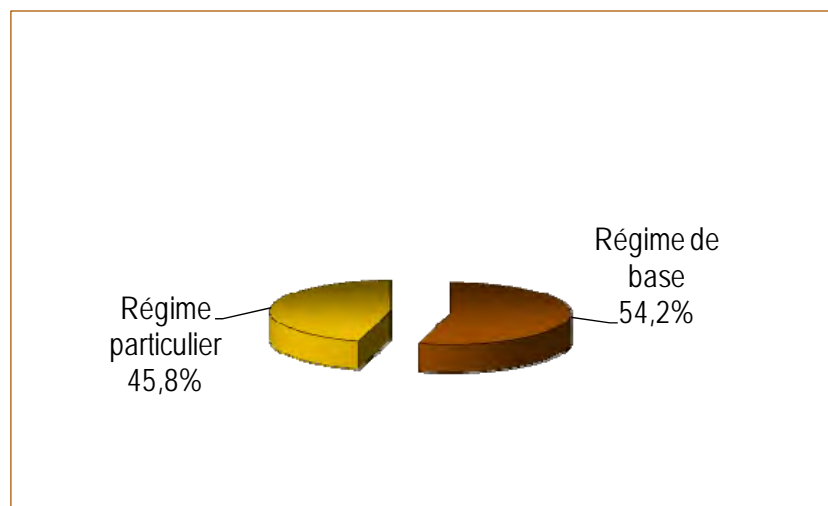
Le RQAP offre aux nouveaux parents québécois le choix entre deux régimes, le régime de base et le régime particulier. Le régime de base donne droit à des allocations pouvant atteindre jusqu'à 70 % du revenu hebdomadaire durant le congé de maternité (maximum de 18 semaines) ou de paternité (maximum de 5 semaines). Il en est de même des allocations versées durant les 7 premières semaines de congé parental (maximum de 32 semaines) et les 12 premières du congé d'adoption (maximum de 37 semaines), le taux de remplacement du revenu pour les semaines suivantes étant limité à 55 %. Le régime particulier donne droit à des allocations plus élevées (taux de remplacement pouvant atteindre 75 %) durant des périodes plus courtes (maternité : 15 semaines, paternité : 3 semaines, parental : 25 semaines et adoption : 28 semaines). Le choix du régime est déterminé par le premier des deux parents qui reçoit les prestations (généralement la mère) et il ne peut être modifié par la suite. Ajoutons que selon les données de gestion, les personnes occupant un emploi salarié optent davantage pour le régime de base (78 % en 2009) comparativement aux travailleuses et travailleurs mixtes (64 %) et aux personnes exerçant un travail autonome (52 %).

---

<sup>9</sup> Rappelons que tous les tableaux statistiques qui ont servi aux analyses de cette étude sont disponibles sous pli séparé.

Les données du graphique 1 montrent que plus de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes a choisi un régime de base (54,2 %), les autres ayant choisi un régime particulier (45,8 %). Il est à noter qu'en raison de la pondération des données, laquelle a été établie en tenant compte du régime choisi, ces résultats sont tout à fait conformes aux choix effectués par les travailleuses et travailleurs autonomes ayant commencé à recevoir des prestations du ROAP entre janvier et juin 2009.

**Graphique 1**  
Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon le régime choisi  
(n = 875)



Variable importée : Type de régime choisi

Le recours au régime de base<sup>10</sup> est plus fréquent parmi les travailleuses et les travailleurs autonomes :

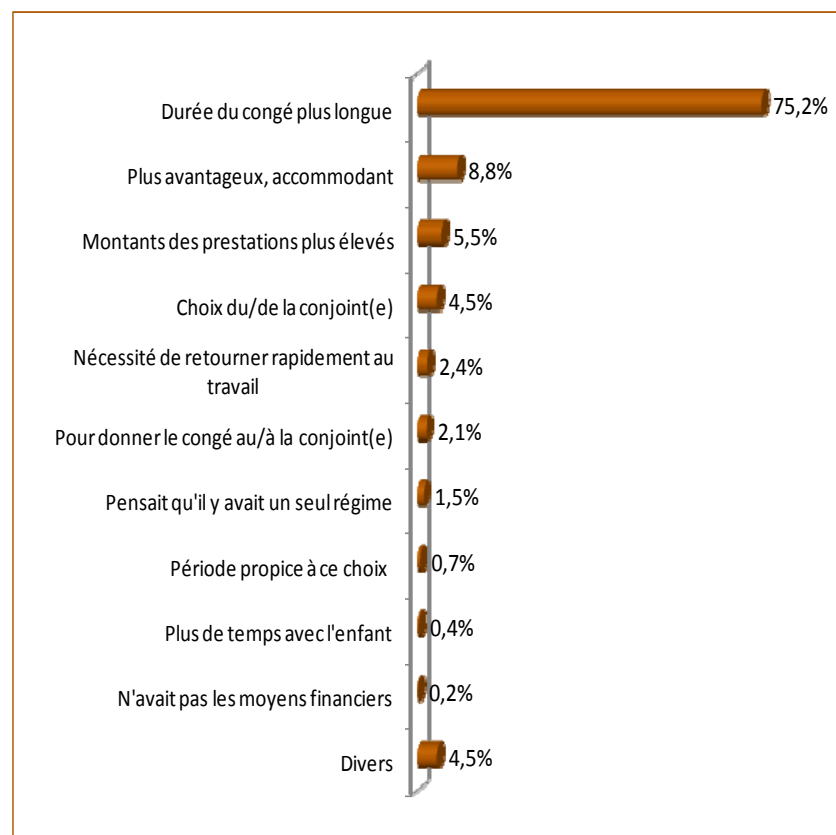
- ❖ Dont l'activité professionnelle se situe dans les secteurs de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées (68,9 %), dans le secteur des arts, de la culture et des loisirs (64,3 %) ainsi que dans les secteurs des métiers, primaire et de la transformation (69,0 %). En comparaison, cette proportion est de 38,4 % pour le secteur de la santé, 42,7 % pour les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique et 46,3 % pour la vente et les services.
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (61,0 % contre 50,6 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Ceux occupant un travail saisonnier (72,7 % contre 52,5 % pour ceux n'occupant pas un travail saisonnier).

<sup>10</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) occupe un emploi salarié (59,8 % contre 44,6 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte et 38,2 % pour ceux dont le/la conjoint(e) ne travaille pas).
- ❖ Les hommes (70,8 %) comparativement aux femmes (42,8 %).

La principale raison ayant motivé le choix du régime de base est la durée plus longue des différents congés (75,2 % - graphique 2), suivie de loin par le fait qu'il est plus avantageux ou accommodant (8,8 %). Certaines personnes (5,5 %) ont mentionné les montants plus élevés des prestations alors que les prestations offertes par le régime de base sont moins élevées que celles du régime particulier. Il semble donc que ces personnes aient confondu les deux régimes. Les autres raisons cumulent moins de 5 % des mentions.

**Graphique 2**  
Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon les raisons<sup>11</sup> d'avoir choisi le régime de base  
(n = 366<sup>12</sup>)



Q1\_4 : Selon les données du RQAP, vous avez choisi le régime de base Pour quelles raisons avez-vous fait ce choix?

<sup>11</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

<sup>12</sup> Le pourcentage de non-réponse sur cette question est de 12,2 %, soit 107 répondants qui ne sont pas inclus dans les graphiques 2 et 3.

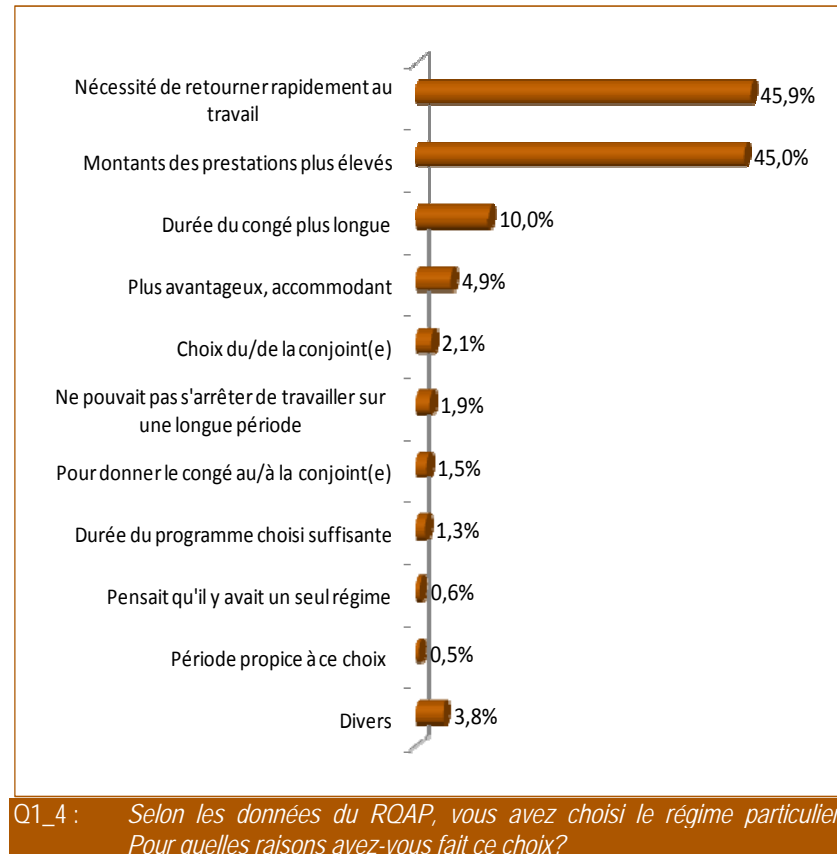
- ❖ Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir choisi le régime de base pour sa durée plus longue (82,5 % contre 67,0 % pour les hommes).
- ❖ Tandis que les hommes l'ont choisi en plus grande proportion parce que c'était le choix de leur conjointe (7,2 % contre 2,0 % pour les femmes) ou à cause de la nécessité de retourner rapidement au travail (4,2 % contre 0,9 % pour les femmes).

Parallèlement, il appert du graphique 3 que près de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes a opté pour le régime particulier parce qu'on devait retourner rapidement au travail (45,9 %) ou parce que les montants des prestations sont plus élevés (45,0 %). Un pourcentage beaucoup moins élevé l'a choisi pour sa durée plus longue (10,0 %) alors que le nombre maximal de semaines prévues au régime particulier est moindre que celui du régime de base. Encore une fois, ce résultat laisse supposer que des personnes aient pu confondre les deux régimes du RQAP. Ajoutons que les diverses autres raisons cumulent moins de 5 % des mentions.

Les sous-groupes de travailleuses et travailleurs autonomes suivants sont significativement en proportion plus grande à avoir choisi le régime particulier à cause de **la nécessité de retourner rapidement au travail** :

- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (57,9 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat contre 36,5 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux dont l'activité professionnelle se situe dans le secteur de la santé (60,9 % contre 37,0 % pour le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et l'administration publique).
- ❖ Ceux ayant deux enfants (55,4 % contre 39,2 % pour ceux ayant un seul enfant).

**Graphique 3**  
Répartition des travailleuses et des travailleurs autonomes selon les raisons<sup>13</sup> d'avoir choisi le régime particulier  
(n = 402<sup>14</sup>)



On est aussi proportionnellement plus nombreux à avoir choisi ce régime à cause **des montants des prestations plus élevés** dans les sous-groupes suivants :

- ❖ Ceux âgés de moins de 30 ans (55,3 % contre 39,8 % pour ceux âgés de 30 à 34 ans).
- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (51,1 %) et de 351 \$ à 749 \$ (55,9 %), comparativement aux plus nantis (28,3 % pour les 750 \$ et plus).
- ❖ Ceux bénéficiant d'une scolarité de niveau collégial (57,7 % contre 29,7 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat).
- ❖ Ceux dont l'activité professionnelle s'inscrit dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (56,7 % contre 33,1 % pour le secteur de la santé).

<sup>13</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

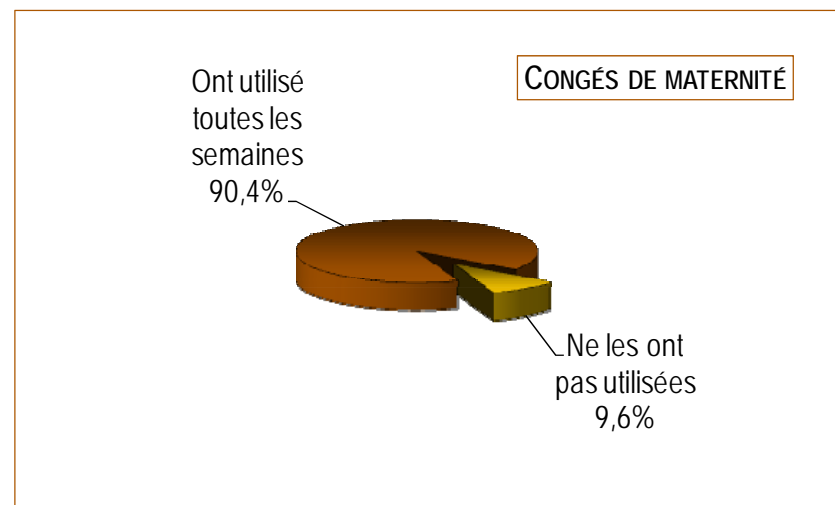
<sup>14</sup> Le pourcentage de non-réponse sur cette question est de 12,2 %, soit 107 répondants qui ne sont pas inclus dans les graphiques 2 et 3.



### 3.2 L'utilisation des semaines de maternité

Les semaines de congé de maternité sont exclusives à la mère et doivent être prises de façon consécutive. Le graphique 4 montre que neuf travailleuses autonomes sur dix (90,4 %) ont utilisé toutes les semaines qu'elles pouvaient recevoir, soit 15 ou 18 semaines selon le régime choisi. Spécifions que sur cet aspect, on ne relève aucune différence significative entre les divers sous-groupes ciblés.

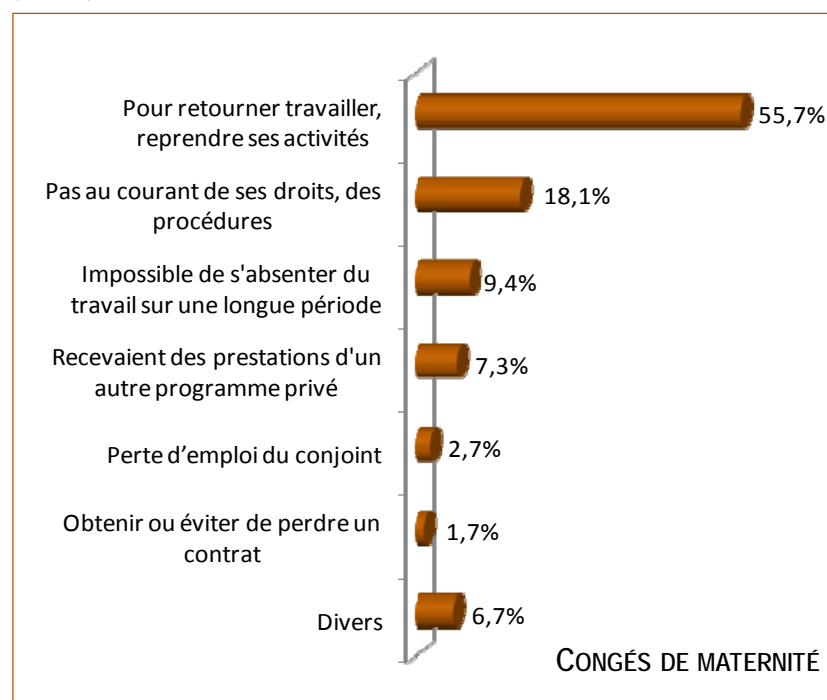
**Graphique 4**  
Répartition des travailleuses autonomes selon qu'elles ont utilisé ou non toutes les semaines de leur congé de maternité  
(n = 546)



Q1\_5 : *Personnellement, vous pouviez recevoir des prestations de maternité durant [nombre de semaines]. Les avez-vous toutes utilisées?*

Parmi les 9,6 % de travailleuses autonomes n'ayant pas utilisé toutes leurs semaines de congé de maternité, la raison évoquée par plus de la moitié d'entre elles (55,7 %) afin d'expliquer ce choix est le fait de devoir retourner travailler ou de reprendre leurs activités. Près de deux travailleuses autonomes sur dix (18,1 %) précisent que c'est parce qu'elles n'étaient pas au courant de leurs droits ou des procédures et une sur dix (9,4 %) parce qu'il lui était impossible de s'absenter du travail sur une longue période. Il est important de souligner que ces résultats reposent sur un petit nombre de personnes (n = 51) de sorte que les marges d'erreur qui leur sont associées sont nettement plus élevées que celles présentées au tableau 3. Ces résultats sont donc présentés à titre indicatif et doivent être interprétés avec prudence.

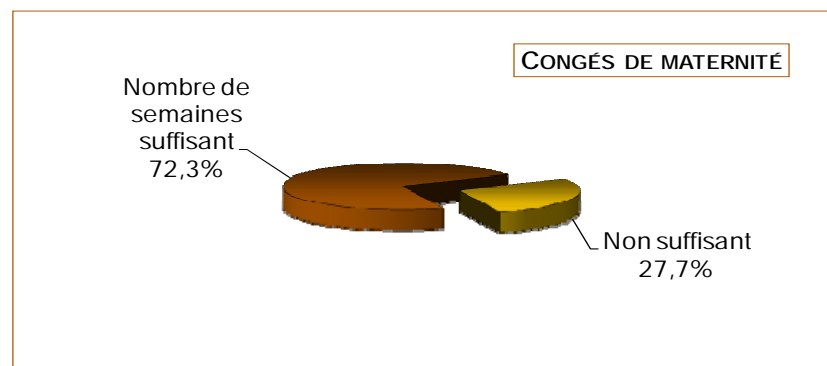
**Graphique 5**  
Répartition des travailleuses autonomes selon les raisons<sup>15</sup> de ne pas avoir pris le congé de maternité en totalité  
(n = 51)



Q1\_7 : Pour quelles raisons?

Nous avons aussi vérifié auprès des travailleuses autonomes qui ont utilisé toutes leurs semaines de congé de maternité si ce nombre de semaines de congé était suffisant. Il appert du graphique 6 que près des trois quarts d'entre elles (72,3 %) ont jugé que la durée du congé de maternité était suffisante.

**Graphique 6**  
Répartition des travailleuses autonomes selon que le nombre de semaines de congé de maternité était suffisant ou non  
(n = 482)



Q1\_6 : Le nombre de semaines de congé était-il suffisant?

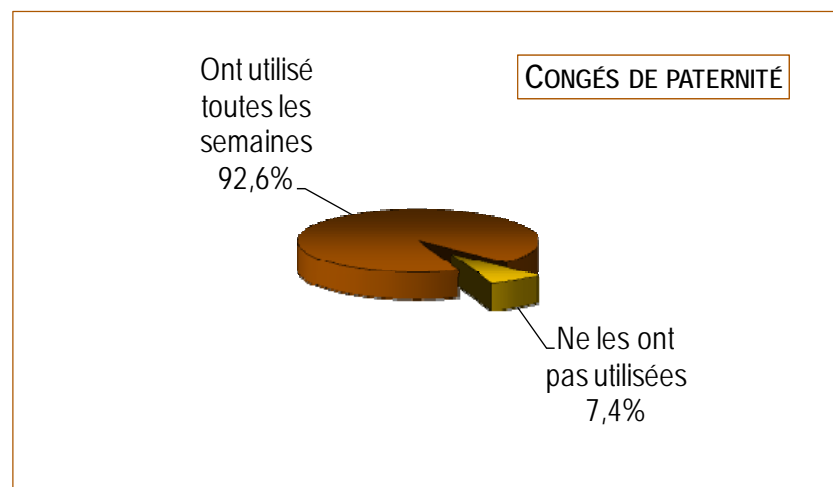
<sup>15</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

- ❖ Les travailleuses autonomes dont l'activité professionnelle se situe dans le secteur de la santé (83,4 %) s'avèrent significativement plus nombreuses à juger le nombre de semaines de congé suffisant, comparativement à celles qui œuvrent dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et l'administration publique (60,8 %) <sup>16</sup>.

### 3.3 L'utilisation des semaines de paternité

Les semaines de congé de paternité sont exclusives au père, lequel peut les prendre de façon consécutive ou non. On constate au graphique 7 que plus de neuf travailleurs autonomes sur dix (92,6 %) ont utilisé toutes les semaines qu'ils pouvaient recevoir, soit 3 ou 5 semaines selon le régime choisi.

**Graphique 7**  
Répartition des travailleurs autonomes selon qu'ils ont utilisé ou non toutes les semaines de leur congé de paternité  
(n = 302)



Q1\_5 : *Personnellement, vous pouviez recevoir des prestations de paternité durant [nombre de semaines]. Les avez-vous toutes utilisées?*

- ❖ Les travailleurs autonomes âgés de 30 à 34 ans s'avèrent en proportion plus élevée à avoir utilisé toutes leurs semaines, soit 98,5 % contre 91,0 % pour les moins de 30 ans et 88,5 % pour les 35 ans et plus <sup>16</sup>.

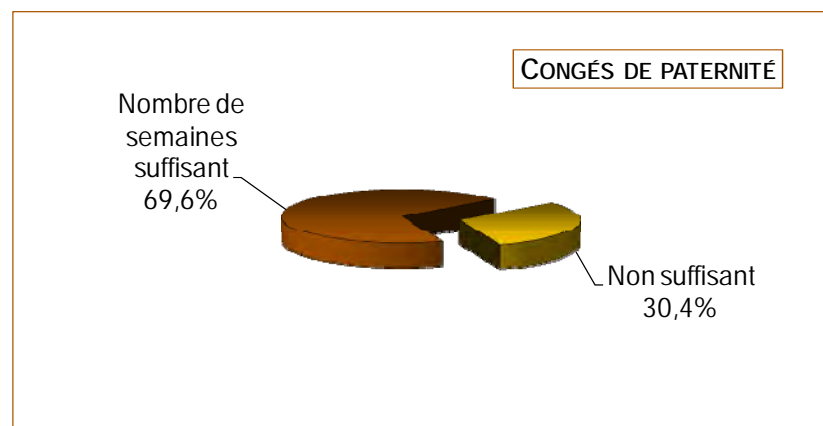
<sup>16</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, la réciproque est aussi significative.

Parmi les 7,4 % de travailleurs autonomes n'ayant pas utilisé toutes leurs semaines de congé de paternité, la raison la plus fréquemment mentionnée est parce qu'ils devaient retourner travailler ou reprendre leurs activités. D'autres ont mentionné qu'il leur était impossible de s'absenter du travail sur une longue période, qu'ils n'étaient pas au courant de leurs droits ou des procédures ou, encore, qu'ils voulaient obtenir un contrat ou éviter d'en perdre un. Il est à noter que ces résultats reposent sur un très petit nombre de personnes (n = 15) de sorte que les marges d'erreur associées à ces résultats sont très élevées. En conséquence, aucun pourcentage n'est présenté.

Lorsqu'on demande aux travailleurs autonomes ayant utilisé toutes leurs semaines de congé de paternité si ce nombre de semaines de congé était suffisant, on apprend du graphique 8 que sept travailleurs autonomes sur dix (69,6 %) l'ont jugé suffisant. Encore ici, on ne relève aucune différence significative entre les divers sous-groupes ciblés.

#### Graphique 8

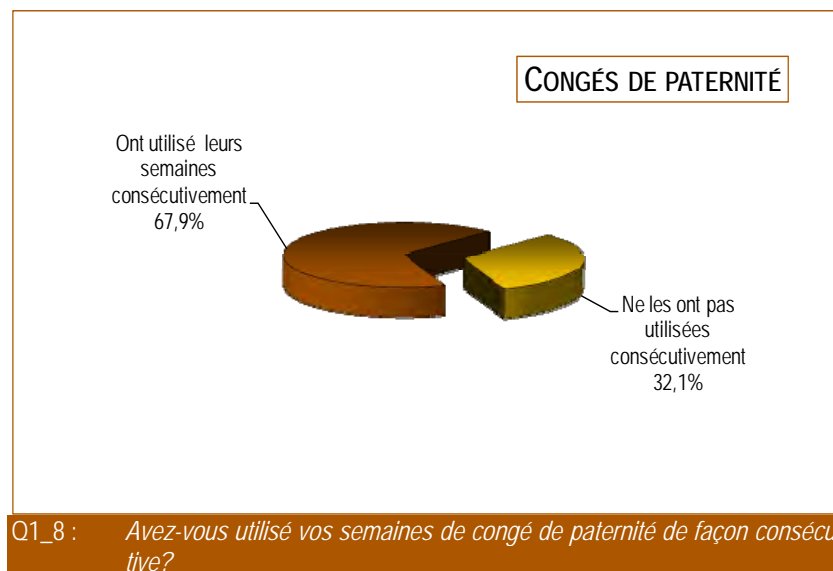
Répartition des travailleurs autonomes selon que le nombre de semaines de congé de paternité était suffisant ou non (n = 278)



Q1\_6 : *Le nombre de semaines de congé était-il suffisant?*

Tel que mentionné précédemment, les semaines de congé de paternité peuvent être prises de façon consécutive, ou non. Une question a donc été ajoutée concernant le congé de paternité afin de savoir si les travailleurs autonomes avaient utilisé leurs semaines de congé de façon consécutive. Les résultats présentés au graphique 9 montrent qu'un peu plus des deux tiers (67,9 %) ont effectivement utilisé leurs semaines de congé de façon consécutive.

**Graphique 9**  
Répartition des travailleurs autonomes selon qu'ils ont ou non utilisé leurs semaines de congé de façon consécutive  
(n = 299)



Les sous-groupes de travailleurs autonomes suivants se distinguent des autres par leur pourcentage plus grand de personnes ayant utilisé leurs semaines de façon consécutive<sup>17</sup> :

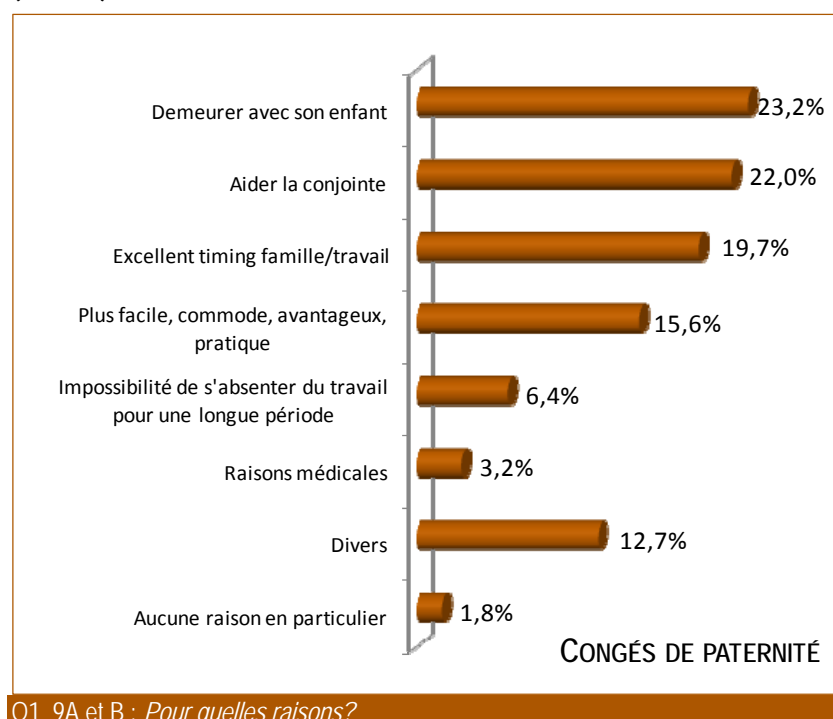
- ❖ Les moins scolarisés comparativement aux plus scolarisés (72,6 % pour ceux de niveau secondaire ou moins contre 49,8 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat).
- ❖ Ceux dont l'activité professionnelle se situe dans les secteurs de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées (75,7 %), dans les secteurs des métiers, primaire et de la transformation (75,6 %), ainsi que dans le secteur des arts, de la culture et des loisirs (73,0 %) et celui de la vente et les services (72,0 %), comparativement à 37,5 % pour le secteur de la santé et celui des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique réunis.
- ❖ Ceux ayant un (72,8 %) ou deux enfants (71,3 %), comparativement à 43,1 % pour ceux ayant trois enfants ou plus.

<sup>17</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

Comme illustrées au graphique 10, les principales raisons évoquées par les travailleurs autonomes pour la prise consécutive de leurs semaines de congé de paternité sont de vouloir demeurer avec leur enfant (23,2 %), d'aider leur conjointe (22,0 %), parce que c'était un bon « timing » de conciliation famille/travail (19,7 %) et/ou parce que c'était plus facile, plus commode, plus avantageux ou pratique (15,6 %).

#### Graphique 10

Répartition des travailleurs autonomes selon les raisons<sup>18</sup> d'avoir pris leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive (n = 164)



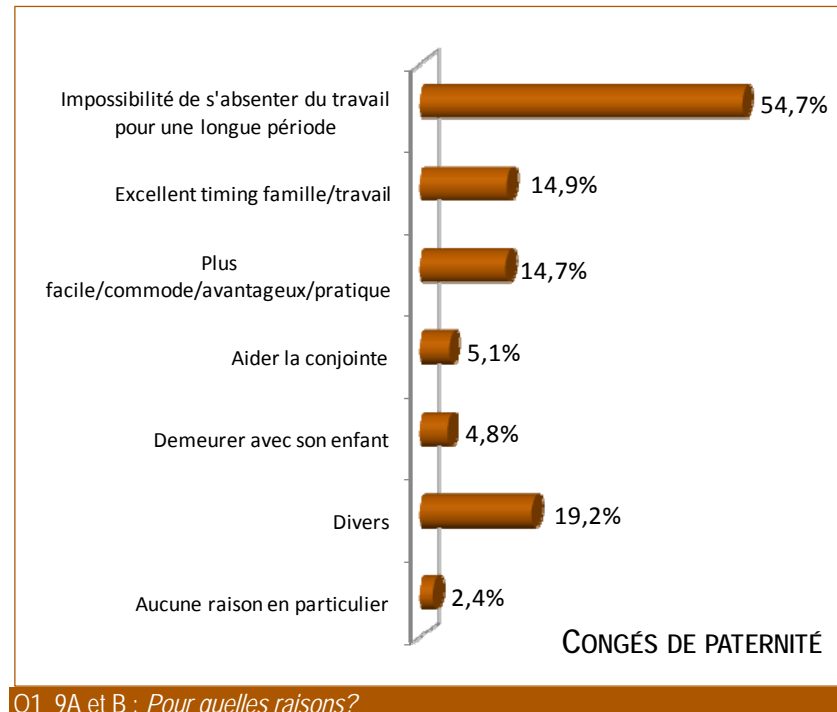
- ❖ Alors que les travailleuses et travailleurs mixtes (25,3 %) s'avèrent en proportion plus grande à évoquer que c'était plus facile, plus commode, plus avantageux ou pratique, comparativement aux travailleuses et travailleurs autonomes (9,6 %).

<sup>18</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

À l'opposé, la prise non consécutive des semaines de congé de paternité (graphique 11) est plus souvent reliée à l'impossibilité de s'absenter du travail pour une longue période (54,7 %) et, dans une moindre mesure, au bon « timing » de conciliation famille/travail (14,9 %) et/ou parce que c'était plus facile, plus commode, plus avantageux ou pratique (14,7 %). Il est important de souligner que ces résultats reposent sur un nombre restreint de personnes (n = 88) de sorte que les marges d'erreur qui leur sont associées sont plus élevées que celles présentées au tableau 3. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

### Graphique 11

Répartition des travailleurs autonomes selon les raisons<sup>19</sup> de ne pas avoir pris leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive (n = 88)



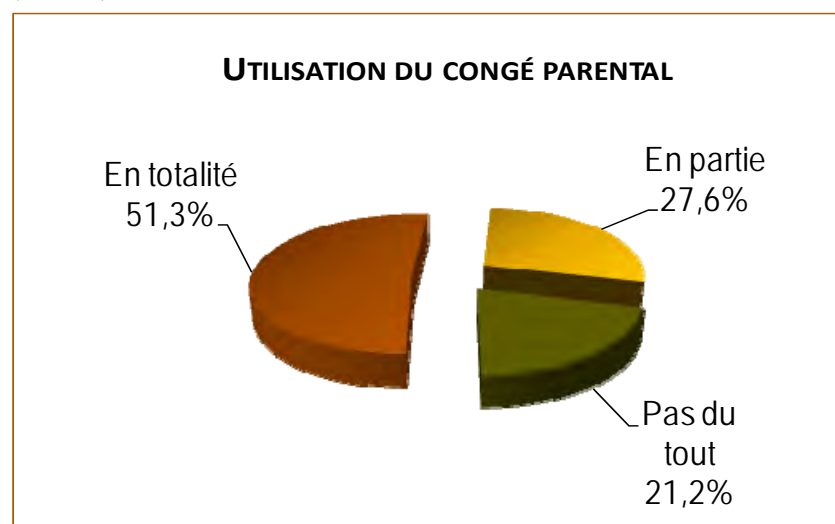
<sup>19</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

### 3.4 L'utilisation des semaines de prestations parentales

Les semaines de prestations parentales peuvent être utilisées par l'un ou l'autre parent, ou partagées entre les deux, selon ce qui leur convient le mieux. Chacun des parents peut prendre les semaines de congé parental qu'il utilise de façon consécutive, ou non.

On voit au graphique 12 qu'un peu plus de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes ont utilisé leur congé parental en totalité (51,3 %), soit 25 ou 32 semaines selon le régime choisi. Plus du quart (27,6 %) l'ont utilisé en partie et 21,2 % ne l'ont pas du tout utilisé.

**Graphique 12**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leur utilisation du régime parental  
(n = 857)



Q1\_12 : Le régime [nom du régime] accorde aux parents des prestations parentales durant un maximum de [nombre de semaines]. Personnellement, les avez-vous utilisées...?

Les sous-groupes suivants se démarquent des autres par leur pourcentage plus grand de personnes ayant utilisé leur congé parental **en totalité** :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (54,2 %) et de 351 \$ à 749 \$ (56,3 %), comparativement aux plus nantis (43,6 % pour les 750 \$ et plus).
- ❖ Les moins scolarisés (secondaire et moins : 56,9 %) et les bacheliers (55,4 %), comparativement à 40,0 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat.



- ❖ Ceux dont l'activité professionnelle s'inscrit dans le secteur de la vente et des services (63,2 % contre 43,1 % pour le secteur de la santé et 40,8 % pour les métiers, le secteur primaire et la transformation).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte (58,1 % contre 47,0 % pour ceux dont le/la conjoint(e) occupe un emploi salarié).
- ❖ Les femmes (63,1 %) comparativement aux hommes (33,8 %).

Les sous-groupes suivants se distinguent des autres par leur proportion supérieure de travailleuses et travailleurs autonomes ayant utilisé leur congé parental **en partie** :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 750 \$ et plus (32,6 % contre 22,7 % pour les 351 \$ à 749 \$).
- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (37,3 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat contre 22,3 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur de la santé (43,3 %) ou dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (34,9 %) comparativement à l'ensemble des autres secteurs réunis (21,6 %).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime particulier (36,8 % contre 19,9 % pour le régime de base).
- ❖ Les femmes (30,8 %) comparativement aux hommes (22,8 %).

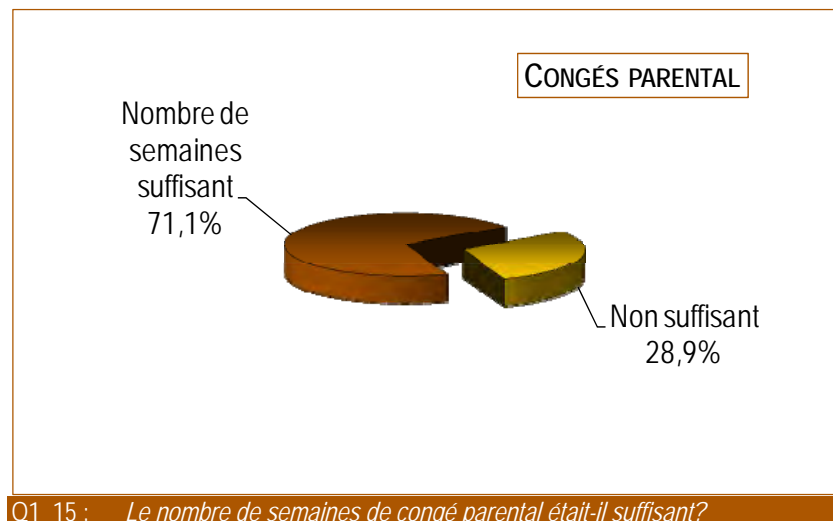
Enfin, les sous-groupes suivants sont significativement plus nombreux à **ne pas avoir utilisé** le congé parental :

- ❖ Ceux âgés de 35 ans et plus (27,1 % contre 15,8 % pour ceux âgés de moins de 30 ans).
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des métiers, le secteur primaire et de la transformation (36,3 %) ou dans le domaine de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées (29,5 %) comparativement à ceux des autres secteurs (16,1 %).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (30,0 % contre 10,5 % pour le régime particulier).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) occupe un emploi salarié (24,4 % contre 13,6 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte).
- ❖ Les hommes (43,5 %) comparativement aux femmes (6,0 %).

Le nombre de semaines du congé parental a été jugé suffisant par 71,1 % des travailleuses et travailleurs autonomes qui ont pris ce congé en totalité (graphique 13).

### Graphique 13

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon que le nombre de semaines de congé parental était suffisant ou non (n = 449)



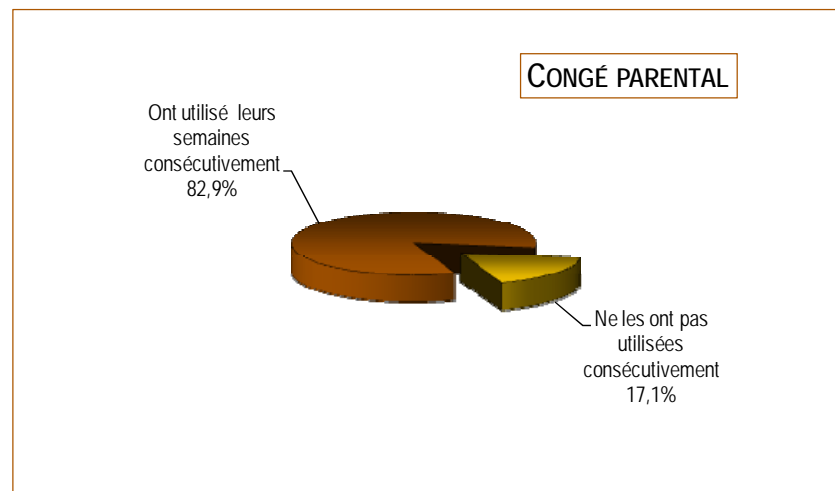
Deux sous-groupes se démarquent significativement des autres sur cette question et sont plus nombreux, toutes proportions gardées, à considérer suffisant le nombre de semaines de congé parental. Il s'agit de<sup>20</sup> :

- ❖ Ceux âgés de 30 à 34 ans (80,5 % contre 60,7 % pour ceux âgés de 35 ans et plus).
- ❖ Ceux ayant deux enfants (77,3 %) comparativement à 62,1 % pour ceux ayant trois enfants ou plus.

<sup>20</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

La majorité (82,9 %) des travailleuses et travailleurs autonomes qui ont pris un congé parental a été utilisée ces semaines de congé de façon consécutive (graphique 14).

**Graphique 14**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon qu'ils ont ou non utilisé leurs semaines de congé parental de façon consécutive (n = 703)



Q1\_17 : *Personnellement, avez-vous utilisé vos semaines de congé parental de façon consécutive?*

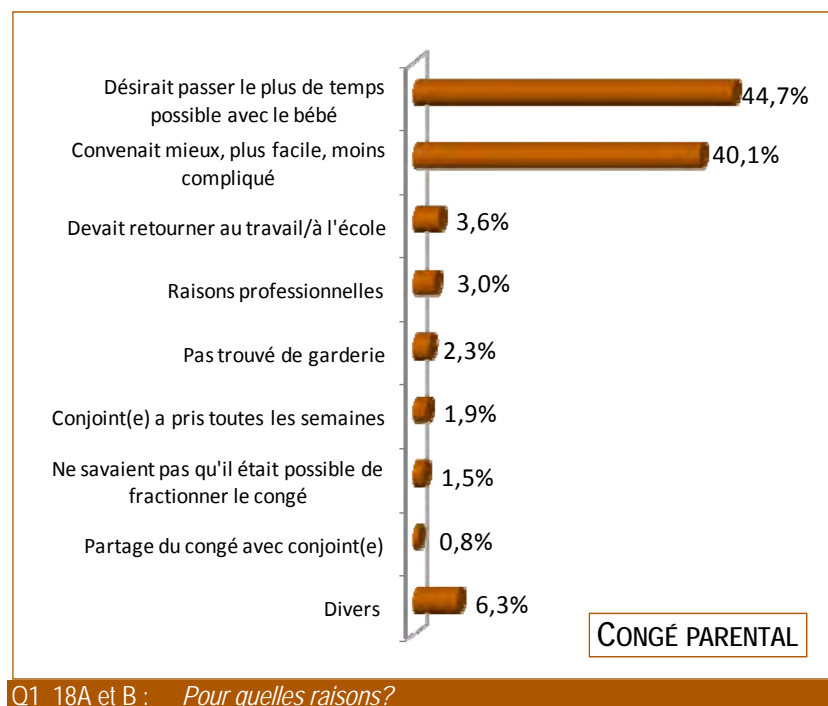
Les sous-groupes de travailleuses et travailleurs autonomes suivants se distinguent significativement des autres sur cette question<sup>21</sup> :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (88,3 %) comparativement aux plus nantis (75,4 % pour les 750 \$ et plus).
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (90,2 % contre 75,5 % pour le secteur de la santé).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (90,7 % contre 75,5 % pour le régime particulier).
- ❖ Les femmes (85,4 %) comparativement aux hommes (76,6 %).

<sup>21</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

Deux raisons ressortent plus souvent afin d'expliquer l'utilisation consécutive des semaines de congé parental (graphique 15), soit le désir de passer le plus de temps possible avec le bébé (44,7 %) et le fait que cela convenait mieux ou que c'était plus facile (40,1 %).

**Graphique 15**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>22</sup> d'avoir pris leurs semaines de congé parental de façon consécutive  
(n = 423)

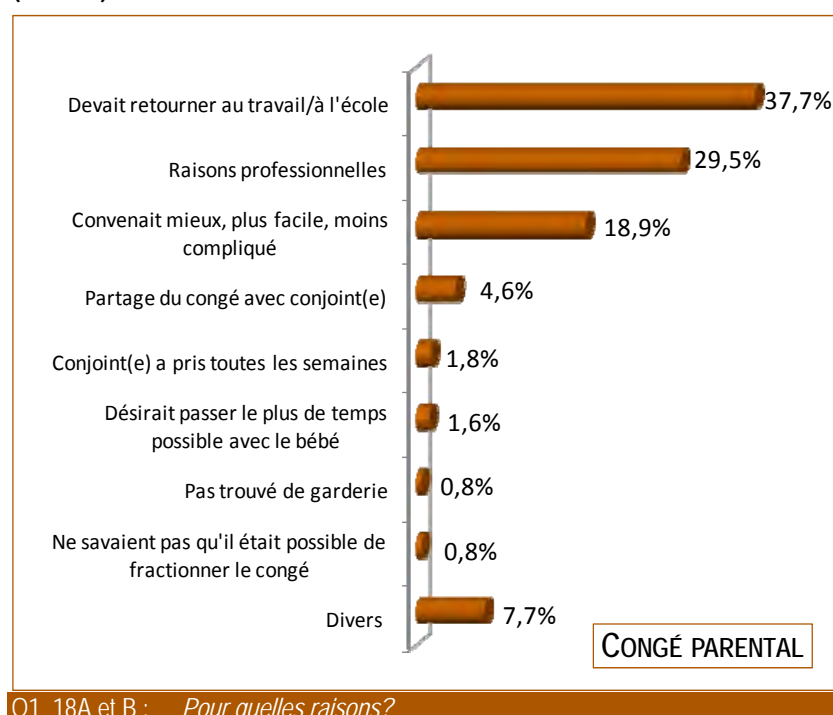


- ❖ Ajoutons que les travailleuses et travailleurs autonomes s'avèrent en proportion plus grande à évoquer le désir de passer le plus de temps possible avec le bébé (48,6 % contre 37,1 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).
- ❖ Enfin, les hommes (6,1 %), plus que les femmes (0,5 %), mentionnent plus souvent que c'est parce que leur conjointe a pris toutes les semaines.

<sup>22</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

En ce qui a trait à la prise non consécutive des semaines de congé parental (graphique 16), elle est plus souvent reliée à la nécessité de retourner au travail (37,7 %) et/ou à des raisons professionnelles (29,5 %) et, dans une moindre mesure, au fait que cela convenait mieux ou que c'était plus facile (18,9 %).

**Graphique 16**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>23</sup> de ne pas avoir pris leurs semaines de congé parental de façon consécutive  
(n = 115)

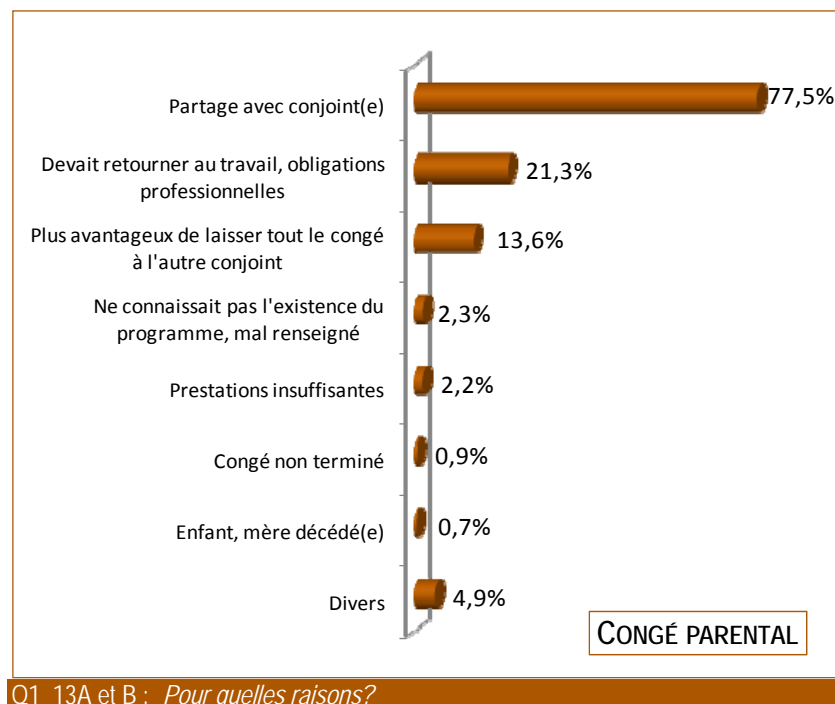


- ❖ Spécifions que pour expliquer le fait de ne pas avoir pris leurs semaines de congé parental de façon consécutive, les travailleuses et travailleurs autonomes âgés(es) de 30 à 34 ans évoquent en plus grande proportion le fait que cela leur convenait mieux ou que c'était plus facile (25,5 % contre 3,0 % pour les moins de 30 ans).
- ❖ Tout comme ceux ayant choisi un régime de base (41,2 % contre 11,3 % pour le choix du régime particulier).

<sup>23</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

Par ailleurs, il appert du graphique 17 que plus des trois quarts des travailleuses et travailleurs autonomes (77,5 %) n'ayant pas utilisé la totalité du congé parental expliquent ce choix par le fait d'avoir partagé ce congé avec leur conjoint(e). Pour une proportion moins grande, il s'agissait de la nécessité de retourner au travail ou d'obligations professionnelles (21,3 %) et/ou du fait qu'il était plus avantageux de laisser tout le congé à l'autre conjoint (13,6 %).

**Graphique 17**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>24</sup> de ne pas avoir pris leur congé parental en totalité (n = 391)



Les sous-groupes de travailleuses et travailleurs autonomes suivants sont significativement en proportion plus grande à donner comme motif de leur choix de ne pas avoir pris leur congé parental en totalité **le partage du congé avec leur conjoint(e)** :

- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (82,1 % contre 71,6 % pour le régime particulier).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (84,2 % contre 74,0 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) occupe un emploi salarié (81,6 % contre 68,2 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte).
- ❖ Les hommes (81,6 %) comparativement aux femmes (72,5 %).

<sup>24</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

Le fait qu'il était **plus avantageux de laisser tout le congé à l'autre conjoint** est cité plus souvent par :

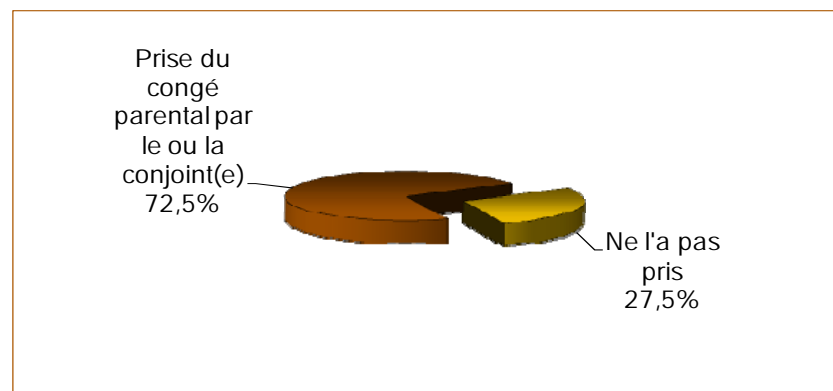
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (19,0 % contre 6,6 % pour le régime particulier).
- ❖ Les hommes (19,8 %) comparativement aux femmes (6,0 %).

Tandis que la **nécessité de retourner au travail ou des obligations professionnelles** sont aussi mentionnées par une plus grande proportion chez :

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur de la santé (33,0 %), des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (27,1 %) ainsi que dans le secteur de la vente et les services (27,2 %), comparativement à 4,7 % pour le secteur de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration et des sciences naturelles et appliquées.
- ❖ Ceux ayant choisi un régime particulier (29,4 % contre 15,1 % pour le régime de base).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs autonomes (25,8 % contre 12,8 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).
- ❖ Les femmes (29,7 %) comparativement aux hommes (14,4 %).

Afin de mieux mesurer l'utilisation du congé parental par le conjoint ou la conjointe, une question spécifique était adressée aux travailleuses et travailleurs autonomes ayant un conjoint, ou une conjointe, occupant un emploi lorsque le partage du congé n'était pas mentionné parmi les réponses à la question précédente. Ainsi, on note au graphique 18 que dans 72,5 % des cas, le ou la conjoint(e) a pris un congé parental. Au total, on observe donc que 93,4 % des conjoints, ou conjointes, utilisent le congé parental lorsque la travailleuse ou le travailleur autonome n'utilise pas la totalité du congé.

**Graphique 18**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon que leur conjoint(e) a pris ou non un congé parental  
(n = 96)



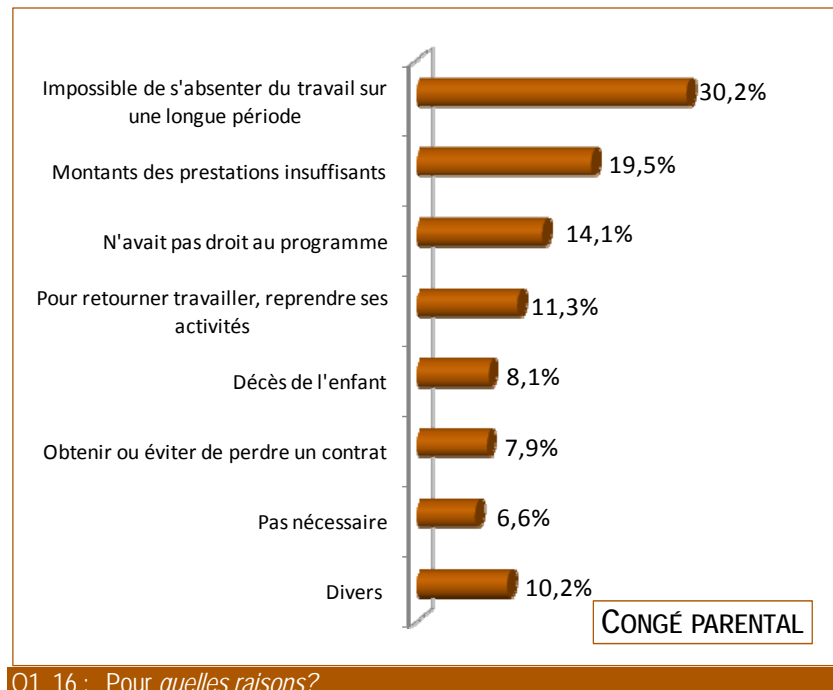
Q1\_14 : Votre conjoint(e) a-t-il(elle) pris un congé parental?

Les sous-groupes suivants se distinguent des autres par leur pourcentage plus élevé de personnes dont le ou la conjoint(e) a pris un congé parental<sup>25</sup> :

- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (93,6 % contre 53,8 % pour le régime particulier).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) occupe un emploi salarié (82,8 % contre 41,4 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte).
- ❖ Les hommes (97,8 %) comparativement aux femmes (57,2 %).

Parmi les 27,5 % de travailleuses et travailleurs autonomes dont le ou la conjoint(e) n'a pas pris un congé parental, on apprend du graphique 19 que l'impossibilité de s'absenter du travail sur une longue période a été la principale raison mentionnée (30,2 %), suivie par l'insuffisance des montants des prestations (19,5 %). Ces résultats sont basés sur un très petit nombre de personnes (n = 26) et doivent donc être interprétés avec prudence.

**Graphique 19**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>26</sup> expliquant que le ou la conjoint(e) n'a pas pris un congé parental  
(n = 26)



<sup>25</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

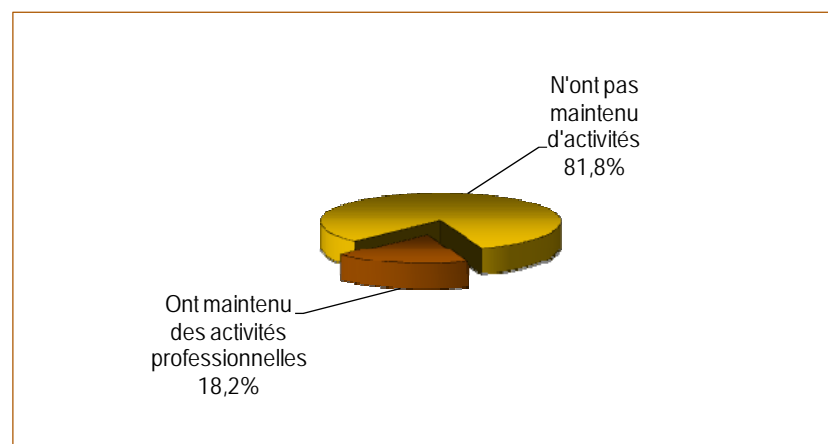
<sup>26</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.



### 3.5 Les activités professionnelles

Toutes les questions reliées aux activités professionnelles des travailleuses et travailleurs autonomes sont traitées dans cette section. Tout d'abord, on apprend du graphique 20 qu'une majorité de travailleuses et travailleurs autonomes n'a pas maintenu d'activités professionnelles pendant son congé (81,8 %), alors que 18,2 % en ont maintenu. À ce sujet, précisons que pour avoir droit aux prestations du RQAP, une personne exerçant un travail autonome doit réduire d'au moins 40 % le temps consacré aux activités d'entreprise.

**Graphique 20**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le maintien ou non des activités professionnelles pendant leur congé  
(n = 872)



Q2\_4 : Avez-vous maintenu des activités professionnelles pendant le congé que vous avez pris?

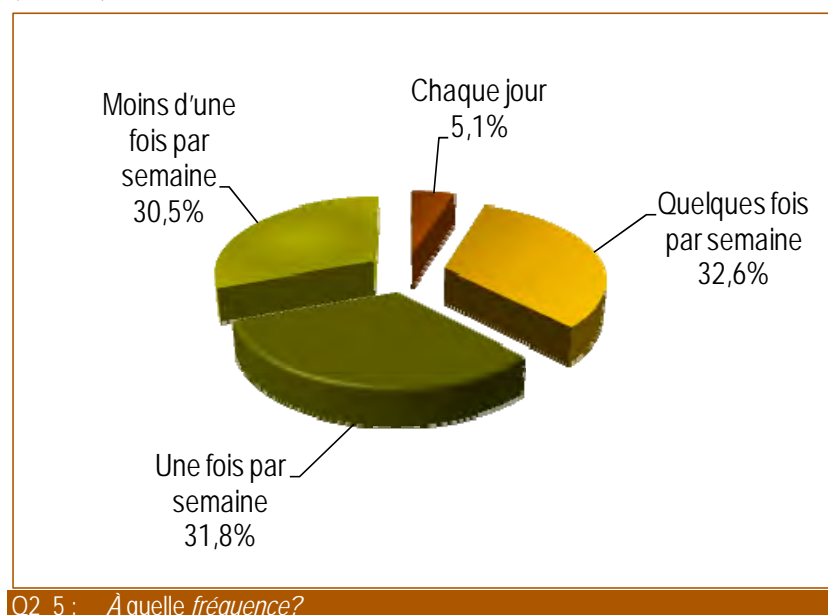
On retrouve une plus grande proportion de travailleuses et travailleurs autonomes ayant maintenu des activités professionnelles parmi les sous-groupes suivants<sup>27</sup> :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 351 \$ à 749 \$ (22,8 %, comparativement à 14,8 % pour les moins de 350 \$).
- ❖ Les bacheliers (23,1 % contre 11,4 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux dont le secteur d'activité est les arts, la culture et les loisirs (31,7 % contre 9,1 % pour le secteur de la santé, 16,4 % pour les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, 15,8 % pour la vente et les services et 13,0 % pour les métiers, le secteur primaire et la transformation).
- ❖ Pour ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (26,8 % contre 12,0 % pour ceux ne l'ayant pas).
- ❖ Les femmes (20,8 %) comparativement aux hommes (14,4 %).

<sup>27</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

Parmi les travailleuses et travailleurs autonomes ayant affirmé maintenir des activités professionnelles pendant leur congé, un premier tiers précise l'avoir fait quelques fois par semaine (32,6 %), presque autant l'ont fait une fois par semaine (31,8 %) ou moins d'une fois par semaine (30,5 %). Seulement 5,1 % ont maintenu des activités professionnelles chaque jour (graphique 21).

**Graphique 21**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon la fréquence de leurs activités professionnelles pendant leur congé (n = 161)



- ❖ Les hommes ont maintenu leurs activités professionnelles **chaque jour** plus souvent que les femmes (10,9 % contre 2,5 %).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs autonomes les ont maintenues plus souvent **quelques fois par semaine** (40,9 % contre 20,5 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).

Les sous-groupes suivants se distinguent des autres par leur pourcentage plus élevé de travailleuses et travailleurs autonomes ayant maintenu des activités professionnelles **une fois par semaine** :

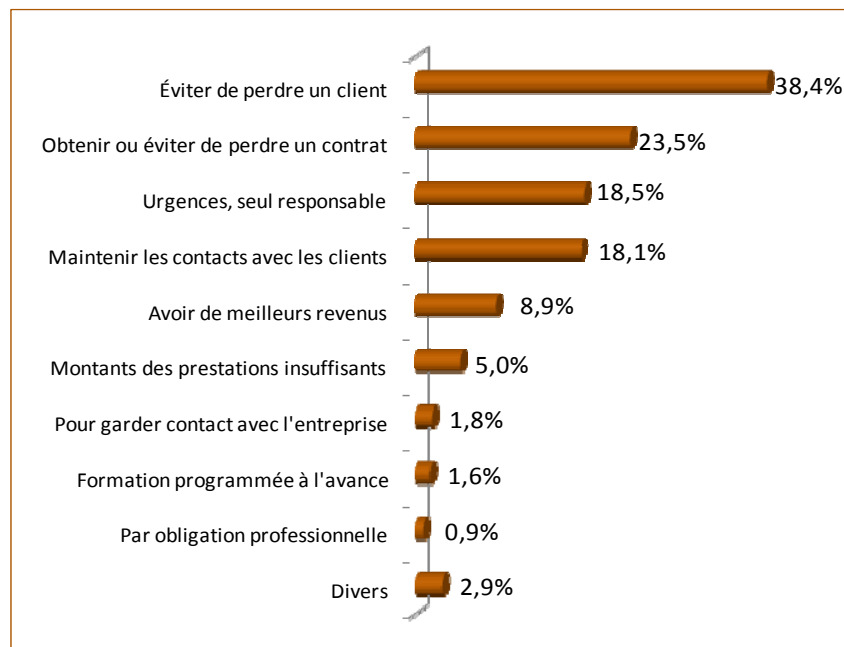
- ❖ Ceux âgés de 30 à 34 ans (41,7 % contre 18,5 % pour ceux âgés de 35 ans et plus).
- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 351 \$ à 749 \$ (42,6 %), comparativement aux plus nantis (20,0 % pour les 750 \$ et plus).

Tandis que les sous-groupes suivants les ont maintenues en plus grande proportion **moins d'une fois par semaine** :

- ❖ Les plus nantis (42,4 % pour ceux gagnant 750 \$ et plus contre 17,6 % pour les moins de 350 \$).
- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (47,9 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat contre 12,5 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (41,1 % contre 23,2 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Les moins expérimentés (56,6 % pour les moins de 2 ans contre 25,0 % entre 2 et 5 ans et 27,1 % pour les 6 ans et plus d'expérience).
- ❖ Les femmes (38,5 %) comparativement aux hommes (13,1 %).

Les principales raisons citées par les travailleuses et travailleurs autonomes afin d'expliquer le fait d'avoir maintenu des activités professionnelles pendant leur congé (graphique 22) sont : éviter la perte d'un client (38,4 %) et/ou d'un contrat (ou son obtention) (23,5 %), une urgence ou le fait que personne d'autre ne pouvait accomplir la tâche (18,5 %) et/ou le maintien des contacts avec les clients (18,1 %).

**Graphique 22**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs raisons<sup>28</sup> d'avoir maintenu des activités professionnelles pendant leur congé  
(n = 163)



Q2\_6 : Pour quelles raisons avez-vous *maintenu des activités professionnelles*?

<sup>28</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

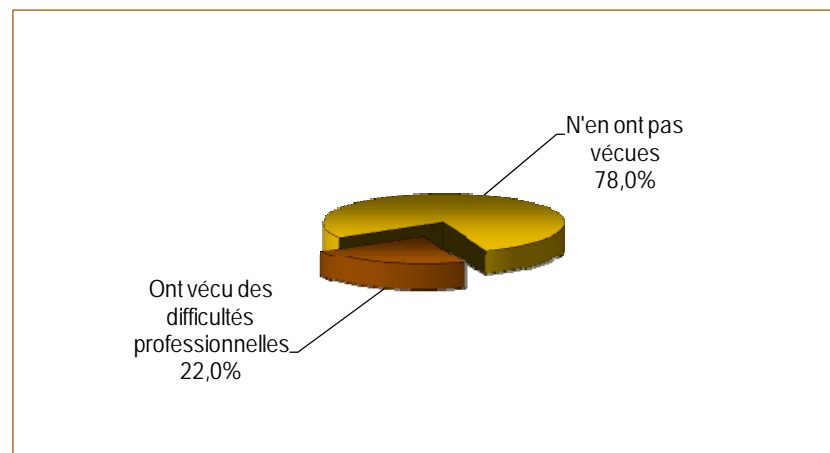
À ce sujet, plusieurs différences significatives distinguent les divers sous-groupes ciblés, soit :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 750 \$ et plus (49,7 %) sont proportionnellement plus nombreux à citer **l'évitement de la perte d'un client**, comparativement à 25,4 % pour les 351 \$ à 749 \$, tout comme les femmes comparativement aux hommes (47,6 % contre 18,8 %).
- ❖ Ceux dont le secteur d'activité est les arts, la culture et les loisirs (37,3 %) mentionnent plus souvent **le maintien des contacts avec les clients**, comparativement à 3,8 % pour ceux dont le secteur d'activité est la vente et les services.
- ❖ Les hommes sont en proportion plus grande à évoquer **une urgence ou le fait que personne d'autre ne pouvait accomplir la tâche**, comparativement aux femmes (29,7 % contre 13,3 %), ainsi que les travailleuses et travailleurs autonomes (25,5 % contre 8,0 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).

Par ailleurs, un peu plus de deux travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (22,0 %) affirment avoir vécu des difficultés professionnelles en raison de leur congé (graphique 23).

#### Graphique 23

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon qu'ils/elles ont vécu ou non des difficultés professionnelles en raison de leur congé (n = 868)



Q2\_7 : Avez-vous vécu des difficultés professionnelles en raison du congé que vous avez pris?

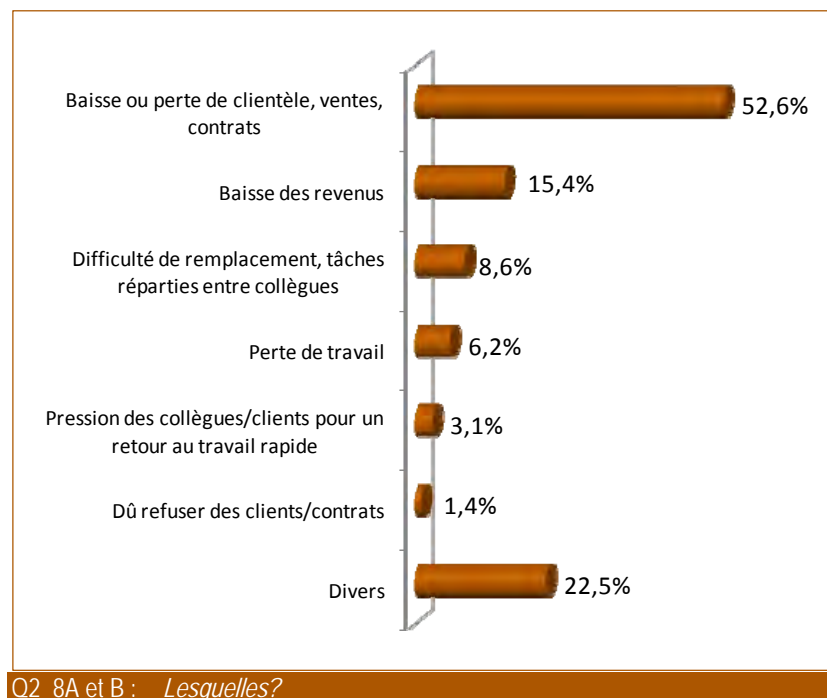
On retrouve une plus grande proportion de travailleuses et travailleurs autonomes ayant vécu des difficultés professionnelles parmi les sous-groupes suivants<sup>29</sup> :

<sup>29</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

- ❖ Ceux dont le secteur d'activité est la vente et les services (30,7 % contre 15,9 % pour le secteur de la santé et 14,5 % pour les métiers, le secteur primaire et la transformation).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs autonomes (24,1 % contre 18,0 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).
- ❖ Ceux ne bénéficiant pas de la présence de collaborateurs pouvant prendre la relève durant leur congé (26,3 % contre 17,1 % pour ceux ayant des collaborateurs).
- ❖ Ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (25,7 % contre 19,1 % pour ceux ne l'ayant pas)
- ❖ Les femmes (27,4 %) comparativement aux hommes (14,3 %).

Il appert du graphique 24 que la principale difficulté vécue par les travailleuses et travailleurs autonomes s'avère la baisse ou la perte de clientèle, de ventes ou de contrats (52,6 %).

**Graphique 24**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les difficultés professionnelles<sup>30</sup> vécues  
(n = 196)



<sup>30</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux difficultés.

Les travailleuses et travailleurs autonomes ayant éprouvé une **baisse ou la perte de clientèle, de ventes ou de contrats** sont proportionnellement plus nombreux parmi :

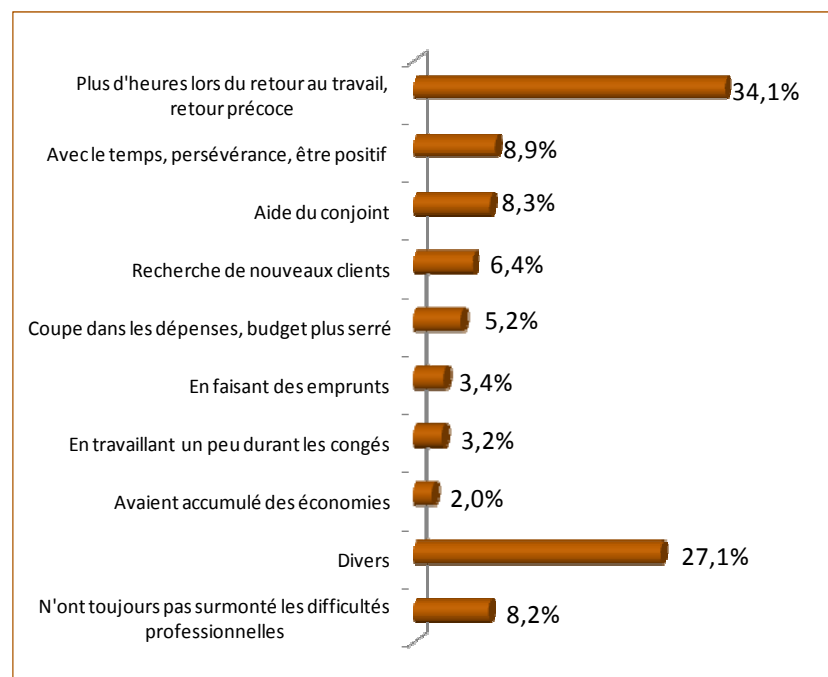
- ❖ Ceux ayant choisi un régime particulier (64,8 % contre 40,1 % pour le régime de base).
- ❖ Les femmes (59,2 %) comparativement aux hommes (34,2 %).
- ❖ Les moins expérimentés ont plus vécu la **perte de leur travail** (17,1 % pour les moins de 2 ans contre 2,2 % pour les plus expérimentés, soit 6 ans et plus d'expérience).
  
- ❖ Les **difficultés de remplacement ou le fait de devoir répartir ses tâches entre les autres collègues** ont été cités plus souvent par ceux ayant choisi un régime de base (14,2 % contre 3,1 % pour le régime particulier) et par les hommes (16,9 % contre 5,6 % pour les femmes).

**Diverses autres difficultés** ont été citées en plus grande proportion par :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 750 \$ et plus (30,2 % contre 12,2 % pour les moins de 350 \$).
- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (42,6 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat contre 11,6 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (36,7 % contre 18,4 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).

Plus du tiers des travailleuses et travailleurs autonomes (34,1 %) affirme avoir surmonté ses difficultés professionnelles en effectuant plus d'heures lors du retour au travail ou par un retour au travail plus tôt que prévu (graphique 25).

Graphique 25  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs façons<sup>31</sup> de surmonter les difficultés professionnelles vécues (n = 172)



Q2\_9A et B : *Comment avez-vous surmonté ces difficultés?*

Les travailleuses et travailleurs autonomes ayant surmonté leurs difficultés professionnelles en effectuant plus d'heures lors de leur retour au travail ou par un retour au travail plus tôt que prévu sont proportionnellement plus nombreux parmi :

- ❖ Ceux dont le secteur d'activité est les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique (62,3 % contre 26,0 % pour le secteur de la vente et des services).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime particulier (43,7 % contre 23,1 % pour le régime de base).

On est en proportion supérieure à avoir coupé dans les dépenses ou resserré le budget parmi :

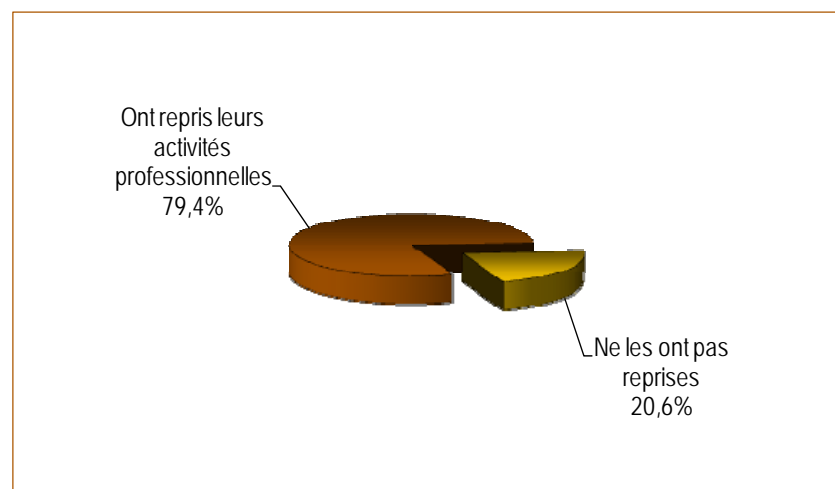
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (9,1 % contre 1,9 % pour le régime particulier).
- ❖ Ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (9,9 % contre 1,0 % pour ceux ne l'ayant pas).
- ❖ Travailler un peu durant les congés a permis de surmonter les difficultés à un plus grand pourcentage de personnes ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (11,8 % contre 0,6 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).

<sup>31</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux façons.

Par ailleurs, on constate au graphique 26 qu'au moment de l'entrevue, huit travailleuses et travailleurs autonomes sur dix (79,4 %) avaient repris leurs activités de travail autonome.

#### Graphique 26

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon la reprise ou non de leurs activités de travail autonome au moment de l'entrevue (n = 874)



Q2\_12 : Actuellement, avez-vous repris vos activités de travail autonome?

On retrouve une plus grande proportion de travailleuses et travailleurs autonomes ayant repris leurs activités de travail autonome parmi les sous-groupes suivants<sup>32</sup> :

- ❖ Ceux âgés de 35 ans et plus (83,1 % contre 74,1 % pour ceux âgés de moins de 30 ans).
- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est 750 \$ et plus (82,8 %) et de 351 \$ à 749 \$ (83,1 %), comparativement aux moins nantis (72,8 % pour les moins de 350 \$).
- ❖ Ceux dont le secteur d'activité est la santé (89,2 %), comparativement à 72,2 % pour le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique et 74,9 % pour le secteur de la vente et des services.
- ❖ Les plus expérimentés (86,9 % pour les 6 ans et plus et 80,9 % entre 2 et 5 ans contre 60,5 % pour les moins de 2 ans).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime particulier (83,2 % contre 76,1 % pour le régime de base).
- ❖ Ceux ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (88,3 % contre 77,4 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).
- ❖ Les hommes (87,8 %) comparativement aux femmes (73,6 %).

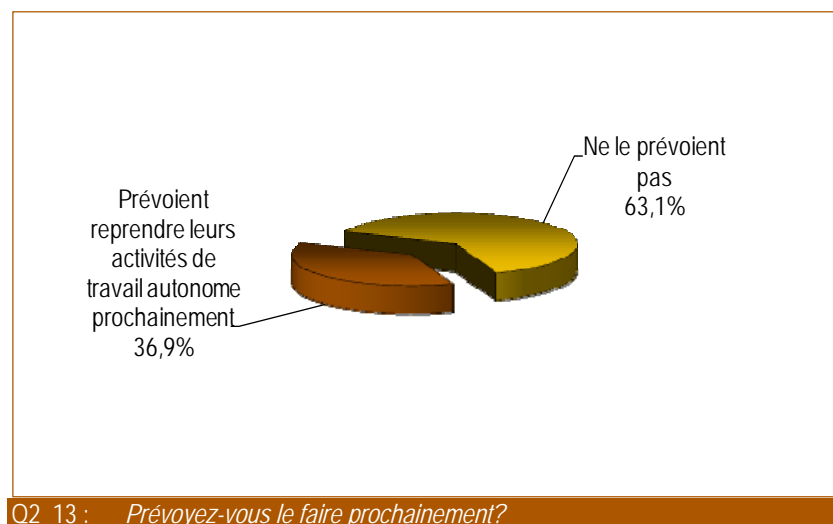
<sup>32</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.



Parmi les 20,6 % de travailleuses et travailleurs autonomes n'ayant pas repris leurs activités de travail autonome au moment de l'entrevue, plus du tiers (36,9 %) prévoit toutefois le faire prochainement (graphique 27).

#### Graphique 27

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes qui n'avaient pas repris leurs activités de travail autonome au moment du sondage selon la prévision ou non de reprendre leurs activités prochainement (n = 176)

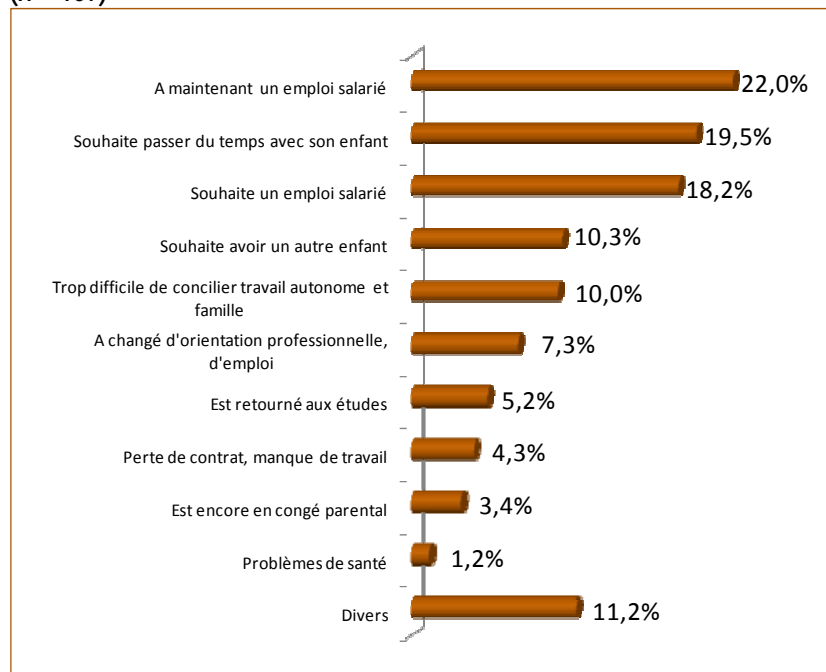


- ❖ On retrouve une plus forte proportion de personnes prévoyant reprendre prochainement leurs activités de travail autonome parmi les femmes (43,1 %), comparativement aux hommes (15,9 %) <sup>33</sup>.

Parmi les travailleuses et travailleurs autonomes n'ayant pas repris leurs activités de travail autonome au moment de l'entrevue et ne prévoyant pas le faire prochainement, on note au graphique 28 que leurs principaux motifs de cette non-reprise tiennent au fait d'avoir un emploi salarié au moment de l'entrevue (22,0 %), au désir de passer plus de temps avec leur enfant (19,5 %) et/ou au fait de vouloir un emploi salarié (18,2 %).

<sup>33</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, la réciproque est aussi significative.

Graphique 28  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs raisons<sup>34</sup> de la non-reprise de leurs activités de travail autonome (n = 107)



Q2\_14 : Pour quelles raisons?

- ❖ Le fait d'avoir un emploi salarié au moment de l'entrevue a été une raison plus souvent mentionnée par les plus nantis (32,1 % pour ceux gagnant 750 \$ et plus contre 9,1 % pour les moins de 350 \$), ainsi que par les hommes (43,1 % contre 12,9 % pour les femmes).
- ❖ Toutefois, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à donner comme motif le **désir de passer du temps avec leur enfant** (26,4 % contre 3,7 % pour les hommes).

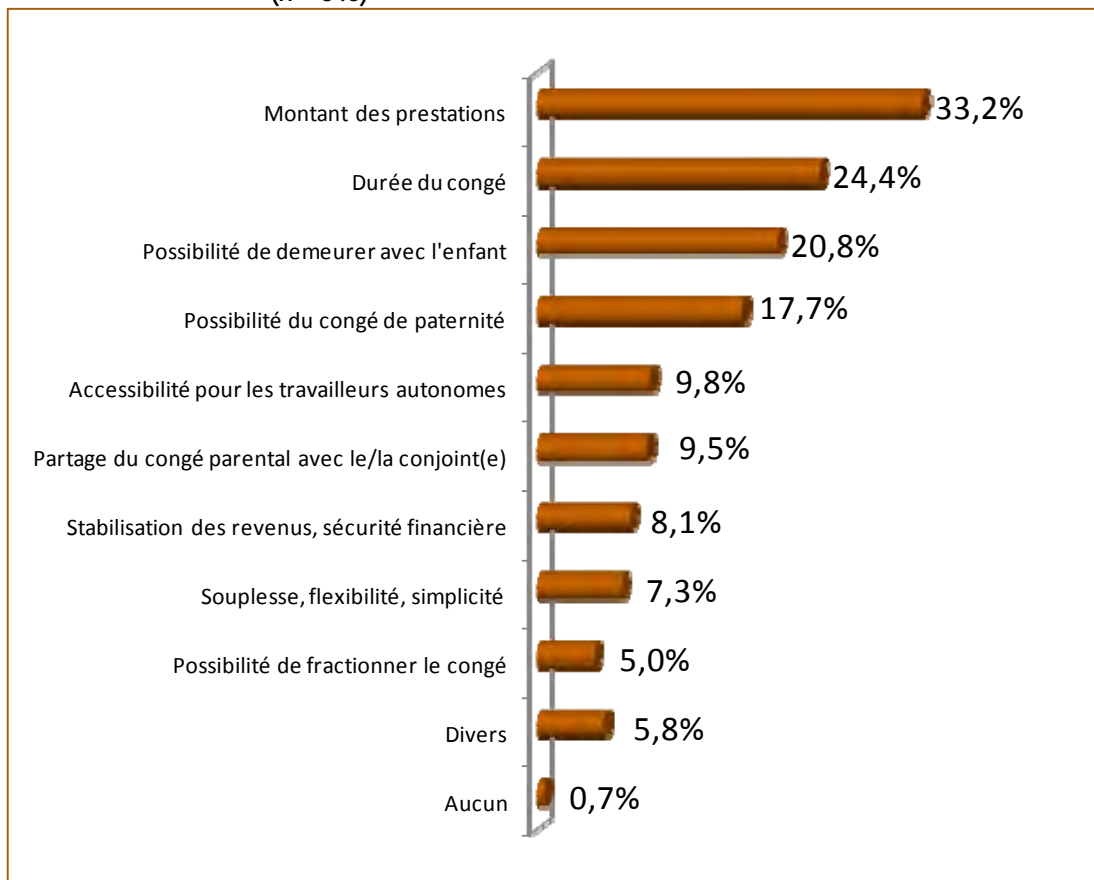
### 3.6 Les perceptions du régime

Cette dernière section s'applique à décrire les perceptions des travailleuses et travailleurs autonomes au sujet du RQAP. Dans un premier temps, les principaux avantages et inconvénients du régime rapportés par les répondants sont présentés pour ensuite analyser l'influence du régime sur la décision d'avoir eu un enfant ainsi que les motifs de cette influence et, le cas échéant, sur la décision d'avoir d'autres enfants.

<sup>34</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

Les principaux avantages du régime selon les travailleuses et travailleurs autonomes sont illustrés au graphique 29. On y voit qu'il s'agit surtout d'avantages liés au montant des prestations (33,2 %), à la durée du congé (24,4 %), à la possibilité de demeurer avec l'enfant (20,8 %) et à la possibilité d'un congé de paternité (17,7 %).

**Graphique 29**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les avantages<sup>35</sup> qu'ils/elles attribuent au RQAP  
(n = 848)



Q3\_1 : Selon votre expérience du RQAP, quels sont les principaux avantages du régime?

Selon les avantages nommés, les travailleuses et travailleurs autonomes des sous-groupes suivants s'avèrent en proportion plus élevée :

#### Montant des prestations :

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur de la santé (45,6 % contre 26,8 % pour le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et l'administration publique et 24,9 % pour le secteur des métiers, du secteur primaire et de la transformation).

<sup>35</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux avantages.

- ❖ Ceux ayant deux enfants (37,8 % contre 27,5 % pour ceux ayant un seul enfant).
- ❖ Les femmes (37,0 %) comparativement aux hommes (27,5 %).

**Durée du congé :**

- ❖ Ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (28,6 % contre 21,7 % pour ceux ne l'ayant pas).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (31,0 % contre 21,0 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Les femmes (29,9 %) comparativement aux hommes (16,4 %).

**Possibilité de demeurer avec l'enfant :**

- ❖ Les moins scolarisés comparativement aux plus scolarisés (25,0 % pour ceux de niveau secondaire ou moins contre 12,9 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat).
- ❖ Ceux ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (28,2 % contre 19,0 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).

**Possibilité du congé de paternité :**

- ❖ Ceux âgés de 35 ans et plus (22,3 % contre 13,3 % pour ceux âgés de moins de 30 ans).
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des métiers, dans le secteur primaire et celui de la transformation (36,2 % contre 10,0 % pour le secteur de la santé, 10,9 % pour les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, 18,3 % pour les arts, la culture et les loisirs et 12,9 % pour la vente et les services).
- ❖ Ceux occupant un travail saisonnier (27,1 % contre 17,0 % pour ceux n'occupant pas un travail saisonnier).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (22,8 % contre 11,6 % pour le régime particulier).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) ne travaille pas (26,0 % contre 11,7 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte).
- ❖ Ceux n'ayant pas la possibilité de travailler à domicile (20,1 % contre 14,4 % pour ceux ayant cette possibilité).
- ❖ Ceux n'ayant pas maintenu d'activités professionnelles durant leur congé (19,5 % contre 9,9 % pour ceux en ayant maintenu).
- ❖ Les hommes (32,5 %) comparativement aux femmes (7,7 %).

**Accessibilité pour les travailleurs autonomes :**

- ❖ Les travailleuses et travailleurs autonomes (11,3 % contre 6,8 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).
- ❖ Les femmes (13,1 %) comparativement aux hommes (4,8 %).

**Partage du congé parental avec le/la conjoint(e) :**

- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (14,5 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat contre 5,1 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).

**Stabilisation des revenus, sécurité financière :**

- ❖ Les plus expérimentés (11,8 % pour les 6 ans et plus contre 5,8 % pour ceux ayant entre 2 et 5 ans d'expérience).

**Souplesse, flexibilité et simplicité :**

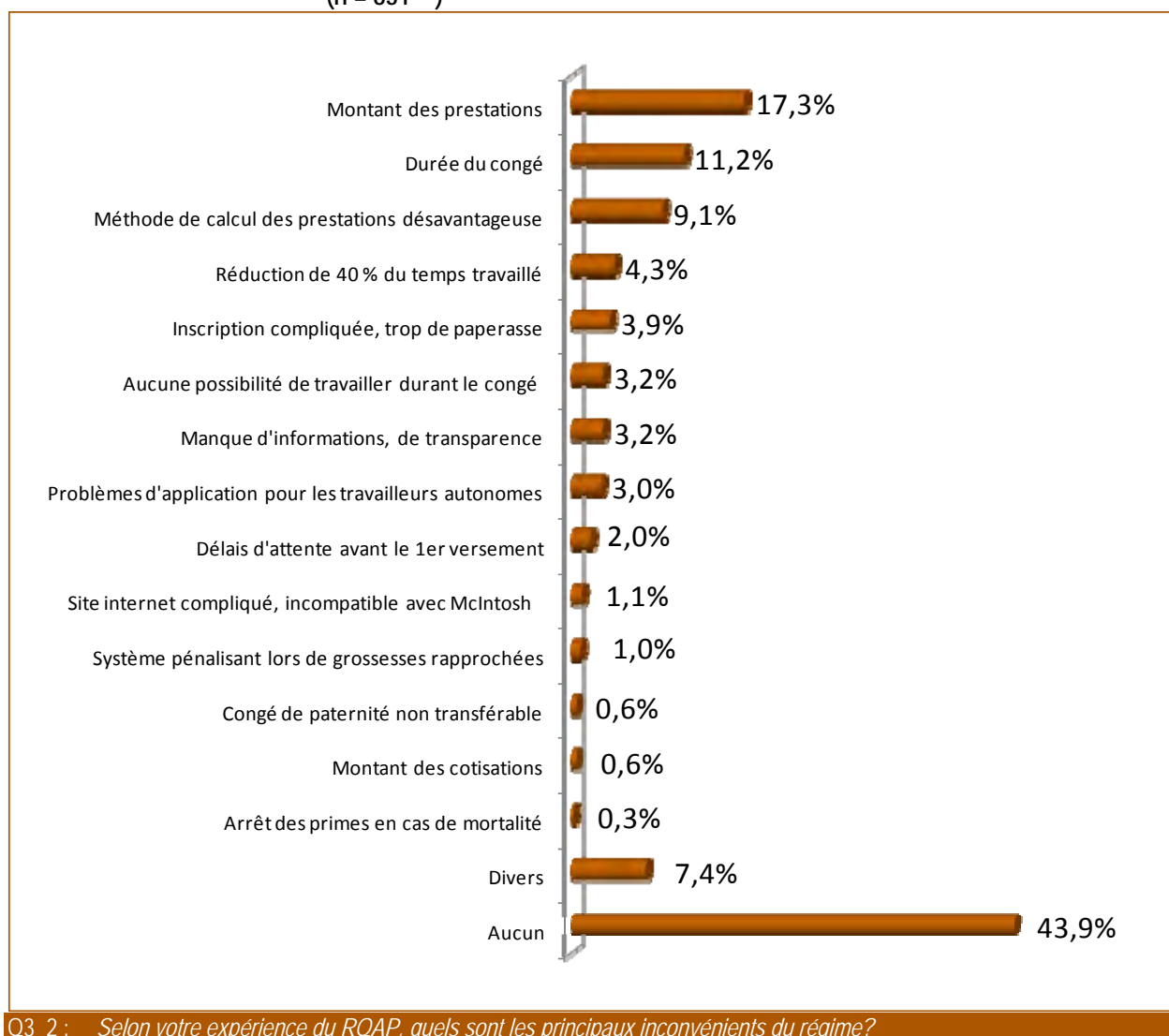
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des arts, de la culture et des loisirs (15,1 %), comparativement à 3,5 % pour la gestion, les affaires, la finance et l'administration ainsi que les sciences naturelles et appliquées, 4,3 % pour la vente et les services et 1,5 % pour les métiers, le secteur primaire et la transformation.

**Possibilité de fractionner le congé :**

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 750 \$ et plus (6,8 % contre 2,2 % pour les moins de 350 \$).
- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (9,9 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat et 6,2 % pour les bacheliers contre 1,3 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux bénéficiant de la présence de collaborateurs pouvant prendre la relève durant leur congé (7,0 % contre 3,3 % pour ceux n'ayant pas de collaborateurs).
- ❖ Ceux ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (9,0 % contre 4,1 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).

Parallèlement, les principaux inconvénients du régime (graphique 31), toujours selon les travailleuses et travailleurs autonomes sont : le montant des prestations (17,3 %), la durée du congé (11,2 %) et la méthode de calcul des prestations qui s'avère désavantageuse (9,1 %). Spécifions que si très peu de travailleuses et travailleurs autonomes n'ont indiqué aucun avantage (0,7 % au graphique 30), plus de quatre sur dix (43,9 %) ne mentionnent aucun inconvénient.

**Graphique 30**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les inconvénients<sup>36</sup> qu'ils/elles attribuent au RQAP  
(n = 831<sup>37</sup>)



<sup>36</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux inconvénients.

<sup>37</sup> Le pourcentage de non-réponse sur cette question est de 5,0 %, soit 44 personnes.

Selon les inconvénients précisés, les travailleuses et travailleurs autonomes des sous-groupes suivants se distinguent des autres par leurs proportions supérieures :

**Aucun inconvénient :**

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des métiers, le secteur primaire et celui de la transformation (54,6 % contre 34,9 % pour les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique).
- ❖ Les hommes (54,7 %) comparativement aux femmes (36,6 %).

**Montant des prestations :**

- ❖ Ceux âgés de moins de 30 ans (22,2 % contre 13,5 % pour ceux âgés de 35 ans et plus).
- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (23,8 % contre 14,9 % pour les 351 \$ à 749 \$ et 12,8 % pour les 750 \$ et plus).
- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (26,3 %) et dans celui de la vente et des services (19,4 %) contre 6,8 % pour les métiers, le secteur primaire et la transformation.
- ❖ Les femmes (22,1 %) comparativement aux hommes (10,3 %).

**Durée du congé :**

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (16,0 % contre 4,2 % pour le secteur de la santé).
- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (14,1 % contre 7,8 % pour le régime particulier).

**Méthode de calcul désavantageuse des prestations :**

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (11,9 %), comparativement aux plus nantis (5,2 % pour les 750 \$ et plus).
- ❖ Les femmes (12,3 %) comparativement aux hommes (4,4 %).

**Réduction de 40 % du temps travaillé :**

- ❖ Les femmes (5,7 %) comparativement aux hommes (2,3 %).

**Inscription compliquée, trop de paperasse :**

- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (6,3 % contre 2,7 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Les hommes (6,1 %) comparativement aux femmes (2,4 %).

**Manque d'information, de transparence :**

- ❖ Les moins expérimentés (7,1 % pour les moins de 2 ans contre 2,2 % pour les 6 ans et plus d'expérience).
- ❖ Les femmes (4,3 %) comparativement aux hommes (1,7 %).

**Délais d'attente avant le 1<sup>er</sup> versement :**

- ❖ Ceux âgés de moins de 30 ans (4,2 % contre 0,5 % pour ceux âgés de 30 à 34 ans).

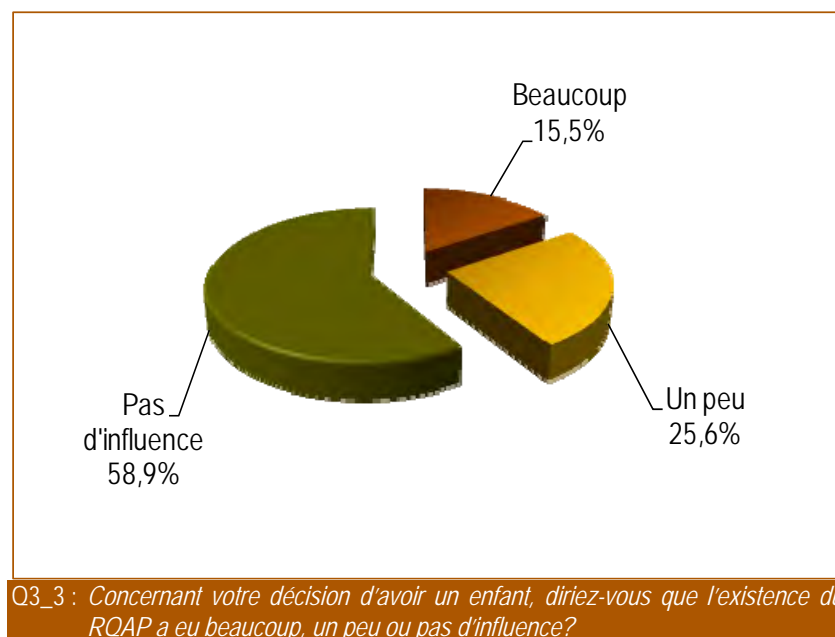
**Système pénalisant lors des grossesses rapprochées :**

- ❖ Ceux ne bénéficiant pas de la présence de collaborateurs pouvant prendre la relève durant leur congé (1,7 % contre 0,2 % pour ceux ayant des collaborateurs).

Par ailleurs, on apprend du graphique 31 que pour 58,9 % des travailleuses et travailleurs autonomes l'existence du RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant. Le quart (25,6 %) affirme que le régime a eu un peu d'influence et 15,5 % qu'il a eu beaucoup d'influence.

**Graphique 31**

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le degré d'influence qu'ils/elles accordent à l'existence du RQAP dans leur décision d'avoir un enfant  
(n = 867)





Le RQAP n'a **pas eu d'influence** particulièrement dans les sous-groupes suivants :

- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de moins de 350 \$ (63,5 %) ou de 750 \$ et plus (61,5 %), comparativement à ceux gagnant de 351 \$ à 749 \$ (50,9 %).
- ❖ Les moins scolarisés (secondaire et moins : 66,6 %) comparativement aux bacheliers (52,1 %).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) ne travaille pas (79,4 % contre 57,5 % pour ceux dont le/la conjoint(e) possède un emploi salarié et 56,9 % pour ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs autonomes (62,4 % contre 52,4 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).
- ❖ Ceux n'ayant pas la possibilité de travailler à domicile (64,2 % contre 51,6 % pour ceux ayant cette possibilité).
- ❖ Ceux n'ayant pas maintenu d'activités professionnelles durant leur congé (60,5 % contre 51,6 % pour ceux en ayant maintenu).
- ❖ Les hommes (66,7 %) comparativement aux femmes (53,6 %).

Et **peu d'influence** parmi :

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur des arts, de la culture et des loisirs (36,3 % contre 19,9 % pour les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique).
- ❖ Ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte (28,0 %) ou occupe un emploi salarié (26,9 %) contre 9,0 % pour ceux dont le/la conjoint(e) ne travaille pas).
- ❖ Ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (30,9 % contre 21,7 % pour ceux ne l'ayant pas).

Enfin, il a eu **beaucoup d'influence** chez :

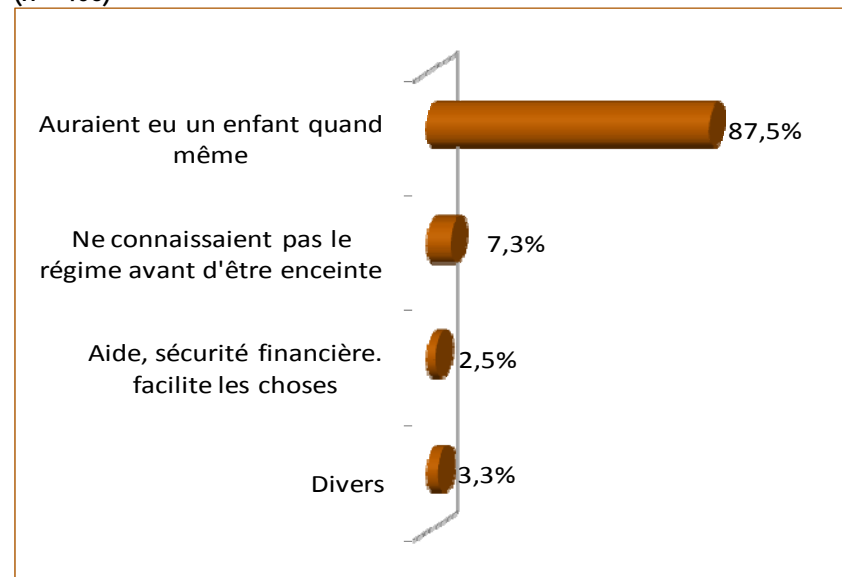
- ❖ Ceux ayant un seul enfant (19,3 %) comparativement à 12,2 % pour ceux ayant deux enfants.
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (20,9 % contre 12,6 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Les femmes (18,9 %) comparativement aux hommes (10,5 %).

Toujours concernant la décision d'avoir un enfant, les trois prochains graphiques illustrent les raisons pour lesquelles les travailleuses et travailleurs autonomes jugent que le RQAP n'a pas eu d'influence (graphique 32), a eu un peu d'influence (graphique 33) ou beaucoup d'influence (graphique 34) dans cette décision.

Ainsi, au graphique 32 on constate que la majorité des travailleuses et travailleurs autonomes (87,5 %) précise qu'elle aurait eu un enfant quand même afin d'expliquer le fait que le RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision.

**Graphique 32**

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>38</sup> pour lesquelles le RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant (n = 406)



Q3\_4A et B : Pour quelles raisons?

- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes expliquent plus souvent leur position (c.-à-d. que le RQAP n'a pas eu d'influence dans leur décision) parce qu'ils/elles auraient eu un enfant quand même (93,8 % contre 84,8 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Les moins nanties l'expliquent surtout parce qu'elles ne connaissaient pas le régime avant d'être enceintes (9,4 % pour les moins de 350 \$ et 11,3 % pour ceux gagnant de 351 \$ à 749 \$ contre 2,3 % pour celles gagnant 750 \$ et plus), tout comme ceux dont le/la conjoint(e) ne travaille pas (19,7 % contre 5,3 % pour ceux dont le/la conjoint(e) possède un emploi salarié) ainsi que les travailleuses et travailleurs autonomes (9,4 % contre 2,4 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).

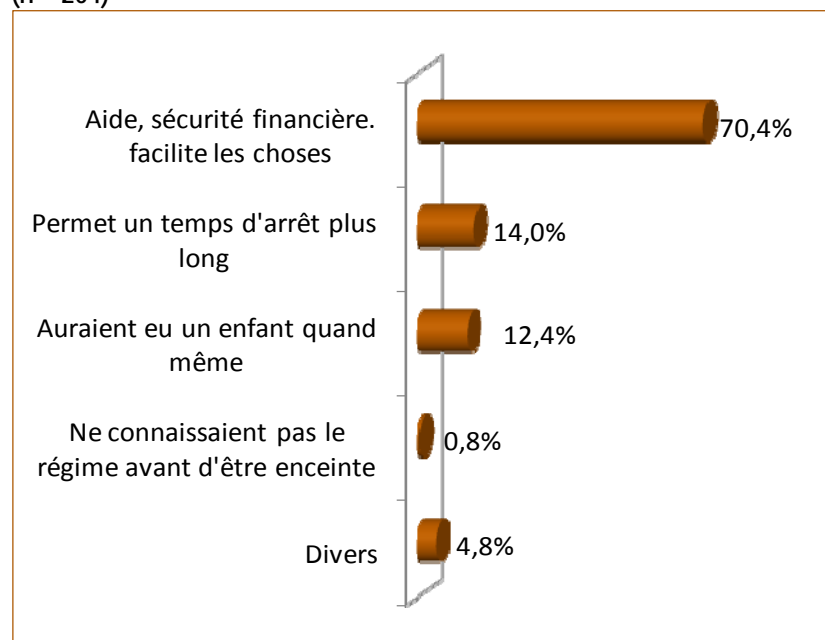
<sup>38</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

- ❖ L'aide, la sécurité et les facilités apportées par le régime ont plus été mentionnées par les plus nantis (5,8 % pour ceux gagnant 750 \$ et plus contre 0,6 % pour les moins de 350 \$), tout comme ceux dont le/la conjoint(e) travaille à son compte (8,2 % contre 1,4 % pour ceux dont le/la conjoint(e) possède un emploi salarié).
- ❖ Enfin, diverses autres raisons ont été soulevées plus souvent par ceux ayant la possibilité de travailler à domicile (6,0 % contre 2,0 % pour ceux n'ayant pas cette possibilité).

Le RQAP a eu **un peu d'influence** dans la décision d'avoir un enfant surtout à cause de l'aide, de la sécurité financière et des facilités (70,4 %) que cela a apportées aux travailleuses et travailleurs autonomes (graphique 33).

### Graphique 33

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>39</sup> pour lesquelles le RQAP a eu un peu d'influence dans leur décision d'avoir un enfant (n = 204)



Q3\_4A et B : Pour quelles raisons?

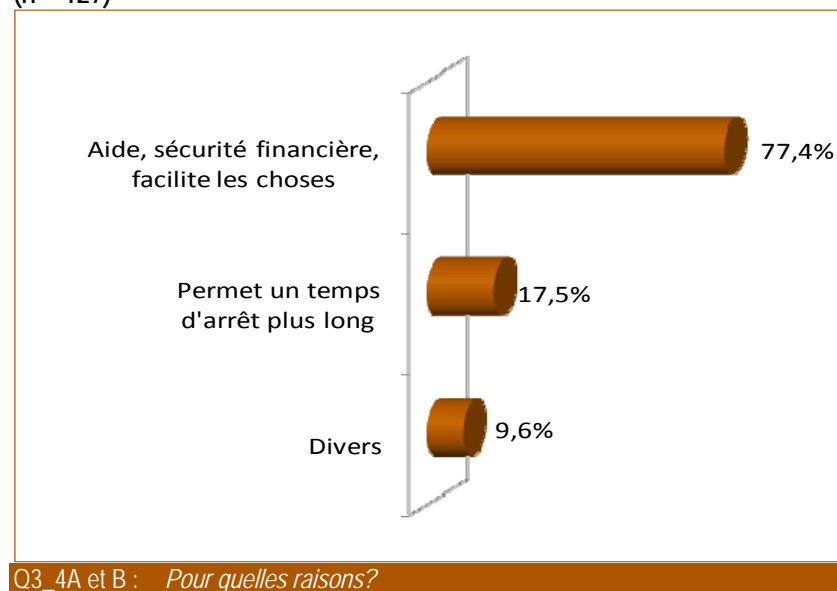
- ❖ Ceux ayant trois enfants ou plus (25,8 %), comparativement à 7,4 % pour ceux ayant deux enfants, mentionnent en plus grande proportion le fait qu'ils auraient eu un enfant quand même.
- ❖ Et diverses autres raisons ont été plus citées par les personnes n'ayant pas la possibilité de travailler à domicile (8,2 % contre 1,5 % pour celles ayant cette possibilité).

<sup>39</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

Finalement, le RQAP a eu **beaucoup d'influence** dans la décision d'avoir un enfant surtout à cause de l'aide, de la sécurité financière et des facilités (77,4 %) que cela a apportées aux travailleuses et travailleurs autonomes (graphique 34).

#### Graphique 34

Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon les raisons<sup>40</sup> pour lesquelles le RQAP a eu beaucoup d'influence dans leur décision d'avoir un enfant (n = 127)

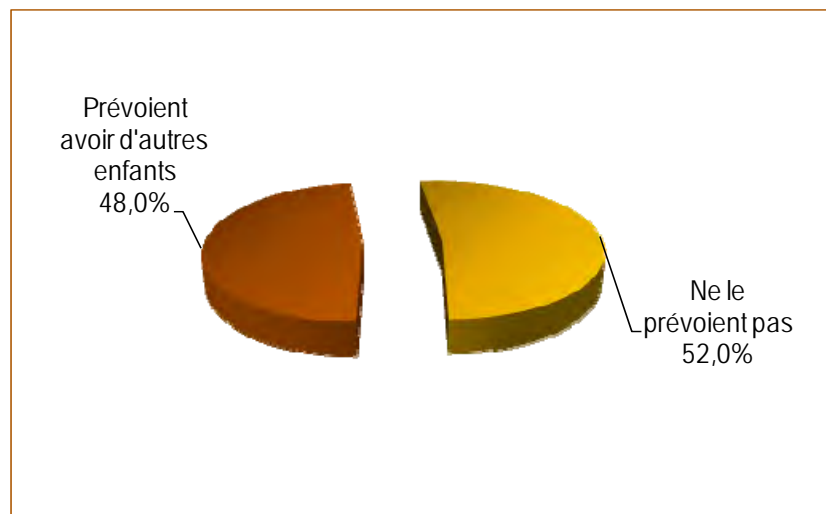


- ❖ Les femmes expliquent plus souvent leur position (c.-à-d. que le RQAP a eu beaucoup d'influence dans leur décision) à cause de l'aide, de la sécurité et des facilités apportées par le régime (82,4 % contre 59,3 % pour les hommes).
- ❖ À l'inverse, les hommes l'expliquent plus parce que cela permet un temps d'arrêt plus long (32,1 % contre 11,5 % pour les femmes), tout comme les personnes ayant choisi un régime de base (24,7 % contre 7,8 % pour le régime particulier).

<sup>40</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux raisons.

D'autre part, il appert du graphique 35 que près de la moitié des travailleuses et travailleurs autonomes (48,0 %) prévoit avoir d'autres enfants.

**Graphique 35**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leur prévision d'avoir d'autres enfants  
(n = 777<sup>41</sup>)



Q3\_5 : *Prévoyez-vous avoir d'autres enfants?*

À ce sujet, les sous-groupes de travailleuses et travailleurs autonomes suivants se démarquent des autres par leur proportion supérieure<sup>42</sup> :

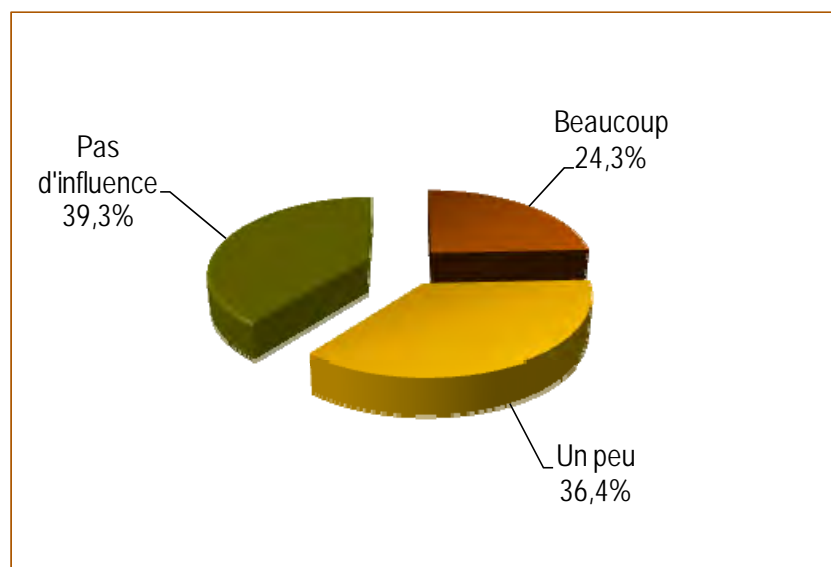
- ❖ Ceux âgés de moins de 30 ans (63,8 % contre 44,1 % pour ceux âgés de 30 à 34 ans et 35,6 % pour les 35 ans et plus).
- ❖ Ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est de 750 \$ et plus (55,3 % contre 43,2 % pour les 351 \$ à 749 \$).
- ❖ Ceux bénéficiant d'une expérience variant de 2 à 5 ans (54,3 % contre 40,8 % pour ceux ayant 6 ans et plus d'expérience).
- ❖ Les travailleuses et travailleurs mixtes (57,8 % contre 42,9 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes).
- ❖ Ceux ayant un seul enfant (77,1 % contre 23,7 % pour ceux ayant deux enfants et 18,8 % pour ceux ayant trois enfants ou plus).
- ❖ Ceux bénéficiant de la présence de collaborateurs pouvant prendre la relève durant leur congé (52,6 % contre 44,7 % pour ceux n'ayant pas de collaborateurs).

<sup>41</sup> Le pourcentage de non-réponse sur cette question est de 11,2 %, soit 98 personnes.

<sup>42</sup> Étant donné qu'il s'agit d'une variable dichotomique, dans tous les cas décrits ici, la réciproque est aussi significative.

Au graphique 36, on constate que dans 39,3 % des cas, les travailleuses et travailleurs autonomes prévoyant avoir d'autres enfants croient que l'existence du RQAP n'aura pas d'influence dans leur décision. Plus du tiers (36,4 %) affirme que le régime aura un peu d'influence et le quart (24,3 %) qu'il aura beaucoup d'influence. Rappelons qu'au graphique 32 décrivant l'influence du RQAP dans la décision d'avoir eu un enfant, ces taux étaient respectivement de 58,9 % (pas d'influence), 25,6 % (un peu d'influence) et 15,5 % (beaucoup d'influence). On constate donc ici une augmentation de l'influence du RQAP.

**Graphique 36**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon le degré d'influence qu'ils/elles accordent à l'existence du RQAP dans leur décision d'avoir d'autres enfants  
(n = 367)



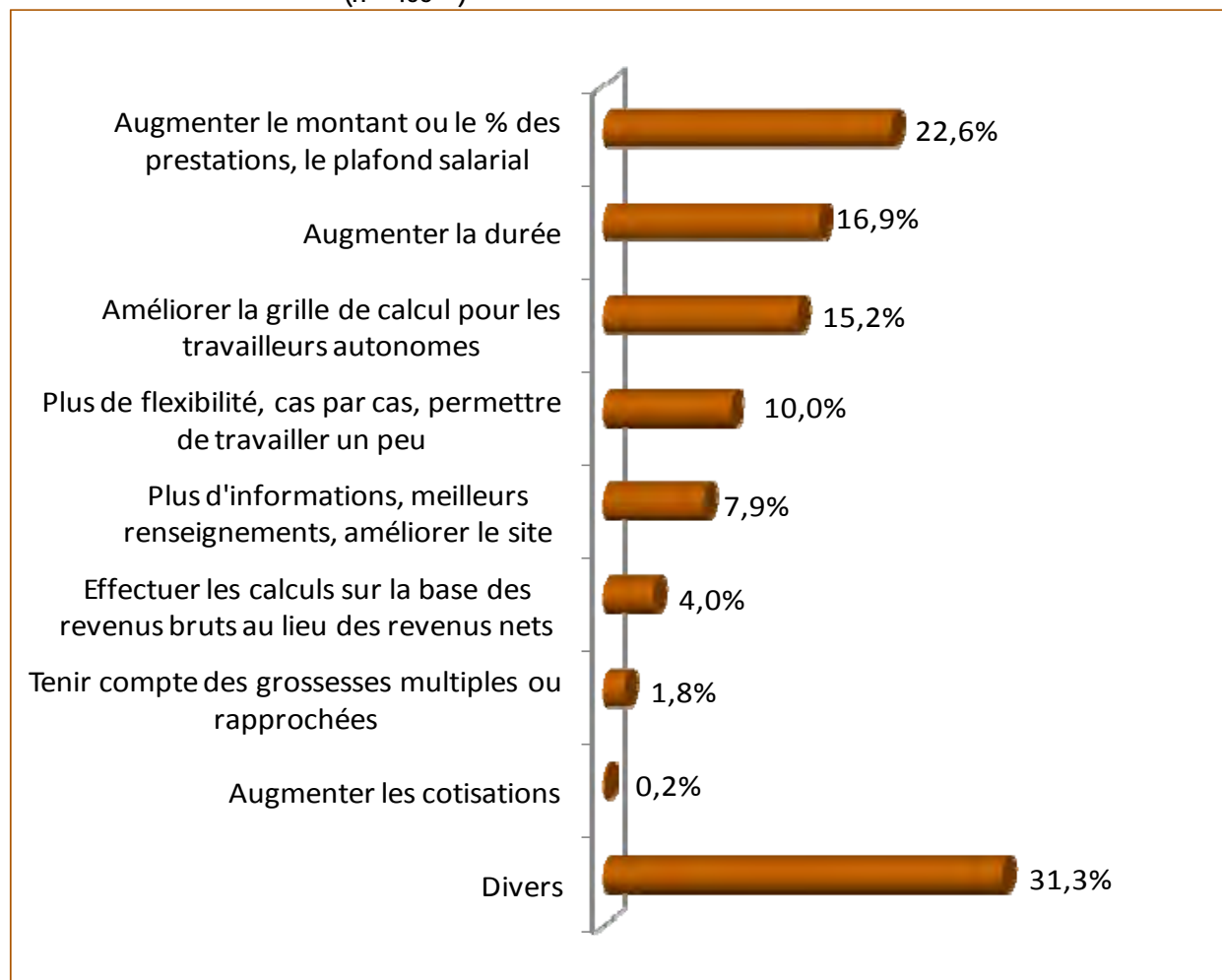
Q3\_6 : Concernant votre décision d'avoir d'autres enfants, diriez-vous que l'existence du RQAP aurait beaucoup, un peu ou pas d'influence?

Seulement trois sous-groupes se distinguent sur cette question, soit :

- ❖ Les femmes (28,6 %), comparativement aux hommes (18,3 %), ont affirmé en plus grande proportion que le RQAP aura **beaucoup d'influence**.
- ❖ Ceux n'ayant pas la possibilité de travailler à domicile sont proportionnellement plus nombreux à préciser que le RQAP n'aura **pas d'influence** (43,0 % contre 32,4 % pour ceux ayant cette possibilité), tout comme les travailleuses et travailleurs autonomes (45,6 % contre 30,4 % pour les travailleuses et travailleurs mixtes).

En fin d'entrevue, les travailleuses et travailleurs autonomes ont eu l'opportunité de faire part de suggestions qui, selon eux, permettraient que le régime réponde mieux à leurs besoins. Les résultats recueillis sont résumés au graphique 37. On propose principalement l'augmentation du montant ou du pourcentage des prestations ainsi que du plafond salarial (22,6 %), l'augmentation de la durée des prestations (16,9 %) et l'amélioration de la grille de calcul (15,2 %). Dans une moindre mesure, on suggère aussi plus de flexibilité et la permission de travailler un peu (10,0 %), ainsi que plus d'informations, de meilleurs renseignements et l'amélioration du site (7,9 %).

**Graphique 37**  
Répartition des travailleuses et travailleurs autonomes selon leurs suggestions<sup>43</sup> afin que le régime réponde mieux à leurs besoins (n = 458<sup>44</sup>)



Q3\_7A et B : Selon vous, que pourrait-on faire pour que le régime réponde mieux aux besoins des travailleuses et travailleurs autonomes?

<sup>43</sup> Le total des pourcentages peut dépasser 100 %, car les répondants pouvaient nommer deux suggestions.

<sup>44</sup> Le pourcentage de non-réponse sur cette question est de 19,1 %, soit 167 personnes.

Selon les suggestions apportées, les travailleuses et travailleurs autonomes des sous-groupes suivants se distinguent des autres par leurs proportions supérieures.

**Augmenter la durée :**

- ❖ Ceux ayant choisi un régime de base (22,4 % contre 10,0 % pour le régime particulier).
- ❖ Ceux n'ayant pas maintenu d'activités professionnelles durant leur congé (19,0 % contre 9,6 % pour ceux en ayant maintenu).
- ❖ Les hommes (23,5 %) comparativement aux femmes (13,0 %).

**Améliorer la grille de calcul pour les travailleurs autonomes :**

- ❖ Ceux oeuvrant dans le secteur d'activité des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique (25,6 % contre 8,6 % pour le secteur de la vente et des services).

**Plus de flexibilité, cas par cas, permettre de travailler un peu :**

- ❖ Les plus scolarisés comparativement aux moins scolarisés (15,2 % pour ceux possédant une maîtrise ou un doctorat et 14,5 % pour les bacheliers contre 3,3 % pour ceux de niveau secondaire ou moins).
- ❖ Ceux ayant maintenu des activités professionnelles durant leur congé (16,0 % contre 8,3 % pour ceux n'en ayant pas maintenu).

**Plus d'informations, meilleurs renseignements, améliorer le site :**

- ❖ Les moins expérimentés (13,7 % pour les moins de 2 ans contre 4,8 % pour ceux ayant 6 ans et plus d'expérience).



# **ANNEXE 1**

# **Questionnaire**

**Consigne**

*Bonjour / Bonsoir, mon nom est \_\_\_\_\_ de la firme de recherche Écho.*

*Nous appelons au nom du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.*

*Pourrais-je parler à M. (ou Mme) \_\_\_\_\_, s'il vous plaît ?*

*Si la personne n'est pas disponible : À quel moment peut-on le(la) joindre?*

*Prendre rendez-vous au besoin.*

*Si vous parlez à la bonne personne:*

*Nous effectuons présentement un sondage auprès des travailleuses et travailleurs autonomes qui ont reçu des prestations du Régime québécois d'assurance parentale. Nous sommes mandatés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour connaître votre opinion sur ce régime.*

*J'aurais donc besoin de votre collaboration pour une dizaine de minutes. Peut-on procéder maintenant?*

*Prendre rendez-vous au besoin.*

# QUESTIONNAIRE

QSEQ	1
1 -> .....	1
QDATCONGE	
1 -> AQDATCONGE; C20 L4 C40.....	1
QDATCONGE_EN	
1 -> AQDATCONGE_EN; C20 L4 C40 .....	1
QREGIME	
1 -> AQREGIME; C40 L4 C40 .....	1
QREGIME_EN	
1 -> AQREGIME_EN; C40 L4 C40.....	1
QNOM	
1 -> AQNOM; C80 L4 C40 .....	1
QNBSEMAINE	
1 .....	1
QNBSEMAINE2	
1 .....	1
QPRESTATION	
1 -> AQPRESTATION; C80 L4 C40 .....	1
QPRESTATION_EN	
1 -> AQPRESTATION_EN; C80 L4 C40.....	1
QSEXEI	
Femme .....	1
Homme.....	2
QADRESSE	
1 -> AQADRESSE; C160 L4 C40.....	1
PRESTRATE	
<b>1 = 1400,</b>	
Travailleurs(euses) autonomes .....	1
TESTQUOTAS0	
CALC(\$PRESTRATE,"TESTQUOTAS")	
TESTQUOTAS	
1 => 1000 COMPLET => SEXE SAUT => QTP	
Travailleurs(euses) autonomes .....	1
CODELANG	
<b>Langue du répondant</b>	
Français .....	1
Anglais .....	2
Autre .....	3

Q1\_1

**Lorsque vous avez fait une demande de prestations en &&AQDATCONGE, était-ce pour un premier enfant?**

*Au besoin : première naissance ou première adoption*

Oui .....	1	->Q1_4
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_4

Q1\_2

**Combien avez-vous d'enfants?**

*Au besoin : Naissances ou adoptions, y compris celui mentionné à la question précédente*

Nombre d'enfants -> AQ1_2; N2.0 [2-10].....	1	
NRP.....	9	P

Q1\_3

**Avez-vous eu des enfants avant l'existence du RQAP?**

*Au besoin : Avant janvier 2006*

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P

Q1\_4 [1,2]

**Selon les données du RQAP, vous avez choisi le régime &&AQREGIME. Pour quelles raisons avez-vous fait ce choix?**

*Au besoin : Pour vos prestations en 2009. Le régime de base offre 55 % à 70 % du revenu, le régime particulier offre 75 % du revenu, mais sur des périodes plus courtes*

Montants des prestations plus élevés .....	1	P
Durée du congé plus longue.....	2	P
Nécessité de retourner rapidement au travail .....	3	P
Autre, précisez -> AQ1_4; C80 L1 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Durée du programme choisi suffisante.....	10	I
N'avait pas les moyens financiers .....	11	I
Période propice à ce choix .....	12	I
Ne pouvait pas s'arrêter de travailler sur une longue période .....	13	I
Choix de la conjointe .....	14	I
Plus de temps avec l'enfant .....	15	I
Pour donner le congé au/à la conjoint(e).....	16	I
Plus avantageux, accommodant .....	17	I
Pensait qu'il y avait un seul régime .....	18	I
Divers.....	19	I

Q1\_5

**Personnellement, vous pouviez recevoir des prestations de &&AQPRESTATION durant &&QNBSEMAINE semaines. Les avez-vous toutes utilisées?**

Oui .....	1	
Non.....	2	->Q1_7
NSP/NRP .....	9	P ->SAUT_F

Q1\_6

**Le nombre de semaines de congé était-il suffisant?**

Oui .....	1	->SAUT_F
Non.....	2	->SAUT_F
NSP/NRP .....	9	P ->SAUT_F

Q1\_7 [1,2]

**Pour quelles raisons?**

Pour retourner travailler, reprendre ses activités.....	1	P
Obtenir ou éviter de perdre un contrat .....	2	P
Perte d'emploi du conjoint.....	3	P
Montants des prestations insuffisants.....	4	P
Autre, précisez -> AQ1_7; C80 L1 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Pas au courant de mes droits, des procédures .....	10	I
Impossible de s'absenter du travail sur une longue période .....	11	I
Recevait des prestations d'un autre programme privé .....	12	I
Divers.....	13	I

SAUT\_F

Si... (QSEXEI=1)

1 .....	1	->Q1_10
---------	---	---------

Q1\_8

**Avez-vous utilisé vos semaines de congé de &&AQPRESTATION de façon consécutive?**

*Au besoin : toutes les semaines les unes à la suite des autres*

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_10

Q1\_9A

**Pour quelles raisons?**

**Première raison**

Notez -> AQ1_9A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Raisons médicales .....	10	I
Aider la conjointe.....	11	I
Impossibilité de s'absenter du travail pour une longue période.....	12	I
Excellent timing famille/travail.....	13	I
Plus facile/commode/avantageux/pratique.....	14	I
Demeurer avec son enfant.....	15	I
Aucune raison en particulier .....	16	I
Divers .....	17	I

Q1\_9B

**Deuxième raison**

Notez -> AQ1_9B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Raisons médicales .....	10	I
Aider la conjointe.....	11	I
Impossibilité de s'absenter du travail pour une longue période.....	12	I
Excellent timing famille/travail.....	13	I
Plus facile/commode/avantageux/pratique.....	14	I
Demeurer avec son enfant.....	15	I
Aucune raison en particulier .....	16	I
Divers .....	17	I

Q1\_10

**Lorsque vous avez fait votre demande de prestations en &&AQDATCONGE, viviez-vous seule ou en couple?**

Seule.....	1	->Q1_12
En couple .....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_12

Q1\_11

**Est-ce que votre conjoint (e) travaillait à son compte ou occupait un emploi salarié?**

Travaille à son compte .....	1	
Emploi salarié .....	2	
Ne travaille pas .....	3	
NSP/NRP .....	9	P

Q1\_12

**Le régime &&AQREGIME accorde aux parents des prestations parentales durant un maximum de &&QNBSEMAINE2 semaines. Personnellement, les avez-vous utilisées ... ?**

*Au besoin : le congé parental s'ajoute au congé de maternité ou de paternité*

En totalité.....	1	L ->Q1_15
En partie.....	2	L
Pas du tout.....	3	L
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_17

Q1\_13A

**Pour quelles raisons?**

**Première raison**

Notez -> AQ1_13A; C160 L2 C80 .....	1	
Q1_10=2 Partage avec conjoint .....	2	
Aucune autre .....	3	
NSP/NRP .....	9	P
Plus avantageux de laisser tout le congé à l'autre conjoint.....	10	I
Devait retourner au travail/Obligations professionnelles .....	11	I
Prestations insuffisantes.....	12	I
Divers.....	13	I
Enfant/mère décédée.....	14	I
Ne connaissait pas l'existence du programme/Mal renseigné .....	15	I
Congé non terminé .....	16	I

Q1\_13B

**Deuxième raison**

Notez -> AQ1_13B; C160 L2 C80 .....	1	
Q1_10=2 Partage avec conjoint .....	2	
Aucune autre .....	3	
NSP/NRP .....	9	P
Plus avantageux de laisser tout le congé à l'autre conjoint.....	10	I
Devait retourner au travail/Obligations professionnelles .....	11	I
Prestations insuffisantes.....	12	I
Divers.....	13	I
Enfant/mère décédée.....	14	I
Ne connaissait pas l'existence du programme/Mal renseigné .....	15	I
Congé non terminé .....	16	I

Q1\_14

*Si... ((Q1\_10=2).AND.(Q1\_11=1,2).AND.(Q1\_13A.NE.2.AND.Q1\_13B.NE.2))*

**Votre conjoint(e) a-t-il (elle) pris un congé parental?**

Oui .....	1	->Q1_17
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_17

Q1\_15 Si... (Q1\_12=1)

**Le nombre de semaines de congé parental était-il suffisant?**

Oui .....	1	->Q1_17
Non.....	2	->Q1_17
NSP/NRP .....	9	P ->Q1_17

Q1\_16 [1,2] Si... (Q1\_14=2)

**Pour quelles raisons?**

Pour retourner travailler, reprendre ses activités.....	1	P
Obtenir ou éviter de perdre un contrat .....	2	P
Perte d'emploi du conjoint.....	3	P
Montants des prestations insuffisants.....	4	P
Autres, précisez -> AQ1_16; C80 L1 C80.....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Décès de l'enfant .....	10	I
N'avait pas droit au programme .....	11	I
Impossible de s'absenter du travail sur une longue période .....	12	I
Pas nécessaire.....	13	I
Divers.....	14	I

Q1\_17 Si... (Q1\_12=1,2,9)

**Personnellement, avez-vous utilisé vos semaines de congé parental de façon consécutive?**

*Au besoin : toutes les semaines les unes à la suite des autres*

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q2_1

Q1\_18A Si... (Q1\_12=1,2,9)

**Pour quelles raisons?**

**Première raison**

Notez -> AQ1_18A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Conjointe a pris toutes les semaines.....	10	I
Convenait mieux/plus facile/moins compliqué .....	11	I
Devait retourner au travail/à l'école .....	12	I
Désirait passer le plus de temps possible avec le bébé.....	13	I
Ne savait pas qu'il était possible de fractionner le congé.....	14	I
Partagé le congé avec conjoint(e) .....	15	I
Pas trouvé de garderie .....	16	I
Raisons professionnelles .....	17	I
Divers.....	18	I

Q1\_18B Si... (Q1\_12=1,2,9)

**Deuxième raison**

Notez -> AQ1_18B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Conjointe a pris toutes les semaines.....	10	I
Convenait mieux/plus facile/moins compliqué .....	11	I
Devait retourner au travail/à l'école .....	12	I
Désirait passer le plus de temps possible avec le bébé.....	13	I
Ne savait pas qu'il était possible de fractionner le congé.....	14	I
Partagé le congé avec conjoint(e) .....	15	I
Pas trouvé de garderie .....	16	I
Raisons professionnelles .....	17	I
Divers.....	18	I

Q2\_1

**Nous allons maintenant parler de vos activités professionnelles.**

**Lorsque vous avez pris votre congé parental, depuis combien d'années exercez-vous un travail autonome?**

*Au besoin : en &AQQDATCONGE*

Moins de 2 ans .....	1	
Entre 2 et 5 ans.....	2	
Entre 6 et 10 ans.....	3	
Entre 11 et 15 ans .....	4	
16 ans et plus.....	5	
NSP/NRP .....	9	P

Q2\_2

**Quelle est votre occupation? Soyez le plus précis possible puisque nous devons coder votre réponse.**

*Nom de la profession ou du métier, description de la principale tâche, etc.*

Notez la réponse la plus précise -> AQ2_2; C160 L2 C80 .....	1	
NSP/NRP .....	9999	P

Q2\_3

**S'agit-il d'un travail saisonnier?**

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P

Q2\_4

**Avez-vous maintenu des activités professionnelles pendant le congé que vous avez pris?**

*Au besoin : par exemple, des contacts avec des clients, des visites ou des téléphones à vos collaborateurs, etc.*

Oui .....	1	
Non.....	2	->Q2_7
NSP/NRP .....	9	P ->Q2_7

Q2\_5

**À quelle fréquence?**

*Au besoin : fréquence de vos activités professionnelles*

Chaque jour.....	1	
Quelques fois par semaine .....	2	
Une fois par semaine.....	3	
Moins d'une fois par semaine .....	4	
NSP/NRP .....	9	P

Q2\_6 [1,2]

**Pour quelles raisons avez-vous maintenu des activités professionnelles?**

Obtenir ou éviter de perdre un contrat .....	1	P
Éviter de perdre un client .....	2	P
Avoir de meilleurs revenus .....	3	P
Perte d'emploi du conjoint.....	4	P
Montants des prestations insuffisants.....	5	P
Autre, précisez -> AQ2_6; C240 L3 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Maintenir les contacts avec les clients .....	10	I
Répondre aux urgences/Tâches ne pouvant être accomplies par personne d'autre.....	11	I
Formation programmée à l'avance .....	12	I
Par obligation professionnelle.....	13	I
Pour garder contact avec l'entreprise.....	14	I
Divers.....	15	I



Q2\_7

**Avez-vous vécu des difficultés professionnelles en raison du congé que vous avez pris?**

Oui .....	1	
Non.....	2	->Q2_10
NSP/NRP .....	9	P ->Q2_10

Q2\_8A

**Lesquelles?**

**Première difficulté**

Notez -> AQ2_8A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Dû refuser des clients/contrats .....	10	I
Baisse des revenus .....	11	I
Baisse ou perte de clientèle/ventes/contrats .....	12	I
Perdu mon travail .....	13	I
Divers .....	14	I
Difficulté à me faire remplacer/mes tâches réparties entre les collègues .....	15	I
Pression des collègues/clients pour retourner au travail rapidement.....	16	I

Q2\_8B

**Deuxième difficulté**

Notez -> AQ2_8B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Dû refuser des clients/contrats .....	10	I
Baisse des revenus .....	11	I
Baisse ou perte de clientèle/ventes/contrats .....	12	I
Perdu mon travail .....	13	I
Divers .....	14	I
Difficulté à me faire remplacer/mes tâches réparties entre les collègues .....	15	I
Pression des collègues/clients pour retourner au travail rapidement.....	16	I

Q2\_9A

**Comment avez-vous surmonté ces difficultés?**

**Première mention**

Notez -> AQ2_9A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Avait accumulé des économies .....	10	I
En travaillant un peu durant les congés.....	11	I
En travaillant plus d'heures lors du retour au travail/retourné plus tôt que prévu .....	12	I
En faisant des emprunts .....	13	I
Recherché de nouveaux clients .....	14	I
Je n'ai toujours pas surmonté les difficultés professionnelles .....	15	I
Coupé dans les dépenses/Resserré le budget.....	16	I
Divers .....	17	I
Aide du conjoint.....	18	I
Avec le temps/persévérance/patience/être positif .....	19	I

Q2\_9B

**Deuxième mention**

Notez -> AQ2_9B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Avait accumulé des économies .....	10	I
En travaillant un peu durant les congés.....	11	I
En travaillant plus d'heures lors du retour au travail/retourné plus tôt que prévu .....	12	I
En faisant des emprunts .....	13	I
Recherché de nouveaux clients .....	14	I
Je n'ai toujours pas surmonté les difficultés professionnelles .....	15	I
Coupé dans les dépenses/Resserré le budget.....	16	I
Divers .....	17	I
Aide du conjoint.....	18	I
Avec le temps/persévérance/patience/être positif .....	19	I

Q2\_10

**Durant votre congé du RQAP, aviez-vous des collaborateurs qui ont pu prendre la relève en votre absence?**

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P

Q2\_11

**Aviez-vous la possibilité de travailler à domicile?**

Oui .....	1	
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P

Q2\_12

**Actuellement, avez-vous repris vos activités de travail autonome?**

Oui .....	1	->Q3_1
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q3_1

Q2\_13

**Prévoyez-vous le faire prochainement?**

*Au besoin : Reprendre le travail autonome*

Oui .....	1	->Q3_1
Non.....	2	
NSP/NRP .....	9	P ->Q3_1

Q2\_14 [1,2]

**Pour quelles raisons?**

Souhaite avoir un autre enfant.....	1	P
Perte de contrat, manque de travail .....	2	P
Souhaite un emploi salarié .....	3	P
Souhaite passer du temps avec son enfant .....	4	P
Trop difficile de concilier travail autonome et famille.....	5	P
Problèmes de santé.....	6	P
Autre, précisez -> AQ2_14; C80 L1 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
A maintenant un emploi salarié.....	10	I
Est retourné aux études .....	11	I
A changé d'orientation professionnelle/d'emploi .....	12	I
Divers .....	13	I
Est encore en congé parental.....	14	I

Q3\_1 [1,2]

**Selon votre expérience du RQAP, quels sont les principaux avantages du régime?**

Montant des prestations .....	1	P
Durée du congé .....	2	P
Possibilité du congé de paternité.....	3	P
Partage du congé parental avec le conjoint (la conjointe).....	4	P
Possibilité de fractionner le congé .....	5	P
Autre, précisez -> AQ3_1; C80 L1 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Accessibilité pour les travailleurs autonomes .....	10	I
Possibilité de demeurer avec l'enfant .....	11	I
Souplesse/Flexibilité/Simplicité.....	12	I
Stabilise les revenus/Sécurité financière .....	13	I
Divers .....	14	I
Aucun.....	15	I

Q3\_2 [1,2]

**Selon votre expérience du RQAP, quels sont les principaux inconvénients du régime?**

Montant des prestations .....	1	P
Montant des cotisations.....	2	P
Congé de paternité non transférable.....	3	P
Réduction de 40 % du temps travaillé.....	4	P
Durée du congé .....	5	P
Autre, précisez -> AQ3_2; C240 L3 C80 .....	8	P
NSP/NRP .....	9	PX
Aucun.....	10	PX
Méthode de calcul des prestations est désavantageuse.....	11	I
Problèmes d'application pour les travailleurs autonomes.....	12	I
Délais d'attente avant le 1er versement .....	13	I
Inscription compliquée/trop de paperasse .....	14	I
Le site internet est compliqué/Incompatible avec McIntosh .....	15	I
Arrêt des primes en cas de mortalité .....	16	I
Manque d'informations/ Transparence .....	17	I
Aucune possibilité de travailler durant le congé .....	18	I
Le système est pénalisant lors de grossesses rapprochées.....	19	I
Divers .....	20	I

Q3\_3

**Concernant votre décision d'avoir un enfant, diriez-vous que l'existence du RQAP a eu beaucoup, un peu ou pas d'influence?**

Beaucoup.....	1	
Un peu.....	2	
Pas .....	3	
NSP/NRP .....	9	P ->Q3_5

Q3\_4A

**Pour quelles raisons?**

**Première raison**

Notez -> AQ3_4A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Aide/Sécurité financière/Facilite les choses.....	10	I
Permet un temps d'arrêt plus long .....	11	I
Ne connaissait pas le régime avant de tomber enceinte .....	12	I
Aucune influence/Aurait eu un enfant quand même .....	13	I
Divers .....	14	I

Q3\_4B

**Deuxième raison**

Notez -> AQ3_4B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Aide/Sécurité financière/Facilite les choses.....	10	I
Permet un temps d'arrêt plus long .....	11	I
Ne connaissait pas le régime avant de tomber enceinte .....	12	I
Aucune influence/Aurait eu un enfant quand même .....	13	I
Divers .....	14	I

Q3\_5

**Prévoyez-vous avoir d'autres enfants?**

Oui .....	1	
Non.....	2	->Q3_7A
NSP/NRP .....	9	P ->Q3_7A

Q3\_6

**Concernant votre décision d'avoir d'autres enfants, diriez-vous que l'existence du RQAP aurait beaucoup, un peu ou pas d'influence?**

Beaucoup.....	1	
Un peu.....	2	
Pas.....	3	
NSP/NRP .....	9	P

Q3\_7A

**Selon vous, que pourrait-on faire pour que le régime réponde mieux aux besoins des travailleuses et travailleurs autonomes?**

**Première mention**

Notez -> AQ3_7A; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Augmenter la durée.....	10	I
Tenir compte des grossesses multiples/rapprochées .....	11	I
Améliorer la grille de calcul pour les travailleurs autonomes.....	12	I
Augmenter le montant ou le % des prestations/le plafond salarial.....	13	I
Plus ou meilleures d'informations /Meilleurs renseignements/Améliorer le site internet .....	14	I
Effectuer les calculs sur la base des revenus bruts au lieu des revenus nets .....	15	I
Plus de flexibilité/Cas par cas/Permettre de travailler un peu .....	16	I
Divers.....	17	I
Augmenter les cotisations .....	18	I

Q3\_7B

**Deuxième mention**

Notez -> AQ3_7B; C160 L2 C80 .....	1	
Aucune autre .....	2	
NSP/NRP .....	9	P
Augmenter la durée.....	10	I
Tenir compte des grossesses multiples/rapprochées .....	11	I
Améliorer la grille de calcul pour les travailleurs autonomes.....	12	I
Augmenter le montant ou le % des prestations/le plafond salarial.....	13	I
Plus ou meilleures d'informations /Meilleurs renseignements/Améliorer le site internet .....	14	I
Effectuer les calculs sur la base des revenus bruts au lieu des revenus nets .....	15	I
Plus de flexibilité/Cas par cas/Permettre de travailler un peu .....	16	I
Divers.....	17	I
Augmenter les cotisations .....	18	I

Q4\_1

**En terminant, dites-moi quel est le plus haut degré de scolarité que vous ayez atteint?**

Primaire.....	1
Secondaire non complété.....	2
Diplôme d'études secondaires ou équivalent (DES, AES).....	3
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP).....	4
Collégial non complété.....	5
Diplôme d'études collégiales générales.....	6
Diplôme d'études collégiales techniques.....	7
Université non complétée.....	8
Baccalauréat.....	9
Maîtrise, doctorat, postdoctorat.....	10
Autre, précisez -> AQ4_1; C80 L1 C80.....	98
NSP/NRP.....	99
Divers.....	11 I

SEXE

**Je vous remercie au nom d'Écho Sondage et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de votre collaboration.**

Homme.....	1	->FIN
Femme.....	2	->FIN

QTP

**Terminez l'entrevue et remerciez le répondant**

Mettre en non-éligible.....	1	D
-----------------------------	---	---

FIN

**C'est terminé, merci de votre collaboration!**

Entrevue complétée.....	1	D
-------------------------	---	---